



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

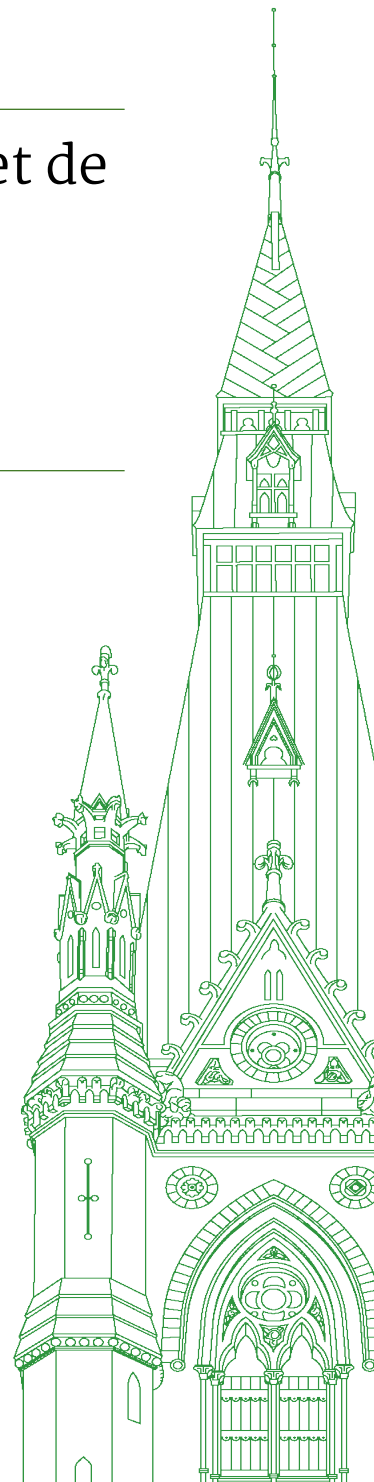
Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 007

Le jeudi 9 octobre 2025

Présidente : Julie Dzerowicz



Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le jeudi 9 octobre 2025

• (1530)

[Traduction]

La vice-présidente (L'honorable Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC)): La séance est ouverte.

Chers collègues, bienvenue à la septième séance du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule de façon hybride. Avant de parler, veuillez attendre que je vous donne la parole en vous appelant par votre nom.

Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro et éteignez-le quand vous ne parlez pas. Pour ceux qui utilisent Zoom, au bas de l'écran, vous pouvez sélectionner le canal d'interprétation qui vous convient. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Je vous remercie pour votre collaboration.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 16 septembre, nous reprenons notre étude du Programme des étudiants étrangers et des permis d'études.

Je souhaite la bienvenue à nos témoins. Aujourd'hui, nous accueillons, à titre personnel, Mme Roopa Desai Trilokekar.

Nous entendrons aussi M. John Tibbits, président du collège Conestoga ainsi que M. Rob Kristofferson, président de l'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario.

Chacun d'entre vous disposera de cinq minutes pour faire sa déclaration préliminaire, après quoi nous passerons aux questions. Je vais intervenir si vous dépassez le temps qui vous est imparti.

Madame Trilokekar, je vais commencer par vous. Vous avez cinq minutes.

Roopa Desai Trilokekar (professeure agrégée, Faculté d'éducation, York University, à titre personnel): Merci beaucoup pour cette occasion...

Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC): J'invoque le Règlement. L'appareil vidéo de la salle ne fonctionne pas.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Je suis vraiment désolée. Nous avons un bref rappel au Règlement. L'appareil vidéo de la salle ne fonctionne pas. Nous allons faire une pause pendant que l'on résout ce problème. La séance commence mal.

Je crois que le problème est réglé.

Excusez-nous. Veuillez reprendre votre déclaration préliminaire pour cinq minutes.

Roopa Desai Trilokekar: Merci beaucoup de m'avoir offert cette occasion de présenter mon opinion.

Mes commentaires sont tout à fait personnels. Ils ne représentent pas ceux de mon établissement d'enseignement.

Je tiens à répéter ce que d'autres témoins ont dit au Comité. Ils ont souligné l'importance de nous concentrer sur notre avenir commun et de ne pas gaspiller notre énergie et notre temps en cherchant à déterminer qui est responsable de nos erreurs ou de nos échecs passés.

Dans une optique d'avenir, je vais présenter trois recommandations. La première, c'est que l'éducation internationale et l'immigration doivent être dissociées des dossiers politiques. L'éducation internationale a pour but...

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe (Lac-Saint-Jean, BQ): J'invoque le Règlement, madame la présidente.

On comprend difficilement les propos de la témoin.

[Traduction]

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Je vais m'adresser à notre témoin. Nous éprouvons des difficultés avec votre connexion Internet. Si vous voulez bien répéter vos deux dernières phrases, nous verrons si ce problème persiste.

Allez-y, je vous prie.

• (1535)

Roopa Desai Trilokekar: Dans une optique d'avenir, je vais présenter trois recommandations.

Premièrement, je recommande que l'on dissocie l'éducation internationale et l'immigration des dossiers stratégiques.

Nous ne devrions pas considérer l'éducation internationale et le recrutement d'étudiants étrangers comme des moyens d'atteindre nos objectifs en matière d'immigration ou de développer notre marché du travail. Certes, l'évaluation de l'immigration peut valoriser et accorder une reconnaissance spéciale à des titres de compétence canadiens. Malheureusement, nous avons créé des problèmes dans le système en reliant ce qui devrait être deux objectifs stratégiques distincts — interreliés, mais distincts. En reliant ces objectifs stratégiques, nous avons envoyé des messages contradictoires sur les raisons pour lesquelles les étudiants étrangers devraient venir étudier au Canada et pour lesquelles nous désirons les accueillir.

Nous nous sommes engagés sur cette voie en 2014, quand nous avons lancé notre première stratégie en matière d'éducation internationale afin d'accueillir des étudiants étrangers pour qu'ils restent au Canada après leurs études, car ils sont des immigrants idéaux. Cependant, leurs expériences sur le marché du travail canadien ont été loin d'être idéales.

Le Canada est très particulier, car autant les conservateurs que les libéraux favorisaient le recrutement et le maintien d'étudiants étrangers dans le marché du travail. Malheureusement, nous avons fermé les yeux sur un résultat néfaste de cette stratégie. Des vagues d'étudiants se sont précipitées vers des programmes et des établissements d'enseignement, ce qui a entraîné la croissance d'entreprises connexes, tant au pays qu'à l'étranger — certaines sont légitimes, d'autres non. Ces organismes ont profité du système pour introduire des étudiants et des non-étudiants dans des établissements d'enseignement afin de faciliter leur processus d'immigration et non de poursuivre des études.

Depuis la pandémie, on ne distingue plus les étudiants étrangers des travailleurs temporaires, car nous avons permis aux étudiants d'accéder à des emplois qui dépassent la limite de 20 heures par semaine. La distinction entre le statut d'étudiant et celui de travailleur étranger est devenue encore plus floue.

Deuxièmement, je recommande que nous nous concentrions sur l'apprentissage de stratégies au lieu de nous contenter de les emprunter.

Le Canada emprunte et reproduit les stratégies de ses concurrents. Ironiquement, même si cela nous a réussi, nous n'avons pas su étudier ces stratégies et tirer des leçons des erreurs commises par les autres pays. Par exemple, l'Australie a vécu la même situation il y a 10 ou 15 ans. En 2013, nous avons publié à ce sujet un article intitulé « *Imagine: Canada as a leader in international education. How can Canada benefit from the Australian experience?* »

L'Australie a pris des mesures énergiques pour recruter des étudiants étrangers, ce qui a incité ses établissements d'enseignement supérieur à recruter un grand nombre d'étudiants pour répondre à leurs besoins financiers. Ces programmes étudiants étaient reliés à l'immigration. Les résultats de toutes ces stratégies se sont avérés très négatifs. Ils ont créé un déséquilibre et une croissance non réglementée des programmes et des établissements privés. Ce taux de croissance élevé a posé des défis pour les collectivités. Les étudiants chinois et indiens étaient victimes de voies de fait et ils se faisaient exploiter sur le marché du logement et de l'emploi. Cette même situation se manifeste à l'heure actuelle au Canada.

Enfin, troisièmement, je tiens à souligner les avantages que les étudiants étrangers peuvent apporter au Canada et aux Canadiens.

Au lieu de vous concentrer sur les recettes qu'ils apportent à nos établissements d'enseignement et à nos collectivités ainsi que sur nos besoins dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'immigration, je vous exhorte à considérer les étudiants étrangers comme une excellente ressource de puissance discrète. En effet, la libre circulation des étudiants et des universitaires sert les intérêts du Canada...

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: J'invoque le Règlement, madame la présidente.

Il n'y a plus d'interprétation.

[Traduction]

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Je suis désolée. Nous avons eu un problème d'interprétation.

Vous pouvez continuer.

Roopa Desai Trilokekar: En effet, une fois rentrés dans leurs pays, ou quand ils iront occuper des postes importants dans d'autres

pays, nos étudiants étrangers deviendront les ambassadeurs de l'avenir du Canada et de ses intérêts. Cette puissance discrète est importante pour le Canada, vu la transformation du contexte géopolitique mondial actuel. La position mondiale de notre plus grand allié, les États-Unis, s'est désintégrée. Nous devons maintenant former de nouvelles alliances stratégiques et façonner un nouvel avenir pour le Canada dans le monde.

Malheureusement, nous nous sommes trop concentrés sur les solutions que les étudiants étrangers apportent à nos problèmes de politique intérieure ainsi que sur les problèmes intérieurs que ces solutions ont causés. La restriction de la mobilité des étudiants ainsi que la méfiance et l'hostilité auxquelles ils se heurtent limiteront gravement nos relations diplomatiques. Les étudiants étrangers et l'éducation internationale sont des formes très efficaces de diplomatie publique pour le Canada. Nous devons réinvestir plus que jamais dans ces atouts.

En conclusion, tout d'abord, je vous exhorte à ne pas vous précipiter...

• (1540)

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Veuillez conclure rapidement, je vous prie. Il vous reste environ cinq secondes.

Roopa Desai Trilokekar: En conclusion, je vous exhorte à ne pas considérer les étudiants étrangers comme des solutions à nos problèmes immédiats. Il faut que nous nous efforcions d'examiner les erreurs stratégiques d'autres pays pour en tirer des leçons et envisager d'autres approches. Nous devons appliquer des approches plus générales visant la puissance discrète en accueillant les étudiants étrangers.

Je vous remercie pour votre temps et votre attention.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Chers collègues, j'ai donné un peu plus de latitude à cette témoin à cause de toutes les interruptions techniques qui l'ont interrompue, mais je vais essayer de limiter les interventions de nos prochains témoins à cinq minutes.

Monsieur Tibbits, vous avez la parole.

John Tibbits (président, Conestoga College): Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui.

Cette étude du Comité arrive à un moment crucial du Programme des étudiants étrangers. Les collèges, dont le collège Conestoga, ont fait l'objet d'un examen minutieux portant sur les répercussions que créent les étudiants étrangers face aux problèmes du logement, de l'abordabilité et des pressions communautaires.

Je suis heureux de pouvoir réaffirmer que l'approche de Conestoga a toujours été axée sur le service. Notre mission a toujours été de veiller à ce que les collectivités que nous servons aient accès à la main-d'œuvre qualifiée dont elles ont besoin pour survivre.

Notre collège figure parmi les plus importants établissements d'enseignement polytechniques de l'Ontario. Nous avons en tout environ 20 000 étudiants situés à Waterloo, à Kitchener, à Cambridge, à Guelph, à Brantford, à Milton, à Stratford et à Ingersoll. Il s'agit d'une région où réside plus de 1,2 million de personnes et qui compte parmi les moteurs économiques du Canada. On s'attend à ce que sa population augmente considérablement au cours de ces 20 prochaines années.

Nous nous spécialisons dans l'enseignement pratique, dans les partenariats avec l'industrie et dans la recherche appliquée. Nous nous concentrons sur les disciplines de la fabrication de pointe, des métiers spécialisés, des sciences de la santé, du génie, des affaires et de l'informatique.

Depuis au moins 30 ans, la croissance du collège Conestoga dépend des politiques du gouvernement fédéral, de la province et des municipalités qui encouragent l'immigration et la formation axée sur les compétences pour remédier aux pénuries de la main-d'œuvre. Ces pénuries sont dues à la croissance démographique. Elles découlent aussi de la retraite anticipée des baby-boomers pendant la période postpandémique et du vieillissement de la population canadienne. L'immigration continuera d'être cruciale pour la prospérité de notre pays.

Notre collège investit beaucoup dans les collectivités qu'il sert. Nous avons agrandi les campus, établi des partenariats avec les employeurs locaux et créé des cours de formation qui répondent directement aux besoins du marché du travail régional. Ces mesures ont aussi encouragé l'inscription des étudiants canadiens.

Ces investissements créent des emplois, attirent des entreprises et procurent des avantages durables aux collectivités. Aujourd'hui, dans le Sud-Ouest de l'Ontario, près de 20 % des employés permanents locaux sont des diplômés de Conestoga, et plus de 50 % de la population adulte suit nos programmes de perfectionnement professionnel.

Nos diplômés ajoutent plus de 6,2 millions de dollars par année en revenus d'emploi à l'économie provinciale, et, depuis 2018, les étudiants étrangers ont ajouté environ 1,6 milliard de dollars au PIB de l'Ontario.

Nous reconnaissons les défis que les collectivités doivent relever pour répondre aux besoins de ces nouveaux arrivants. Le collège Conestoga a collaboré activement avec elles pour atténuer les pressions qu'ils exercent sur le logement et sur le soutien à l'installation. Nous nous sommes toujours efforcés d'appuyer les collectivités que nous servons afin d'éviter de leur imposer des contraintes, d'assurer la réussite des étudiants et d'offrir aux employeurs les talents dont ils ont besoin.

Pour ce qui est de l'avenir, nous croyons que le moment est venu de stabiliser le système et de créer un programme d'étudiants étrangers durable, équitable, concurrentiel à l'échelle mondiale et axé sur les priorités économiques du Canada.

Tout au long de cette discussion du Comité sur les politiques d'immigration qui visent à améliorer la compétitivité à long terme du Canada, nous nous ferons un plaisir d'offrir des commentaires aux députés qui nous les demanderont.

Mesdames et messieurs les députés, je vous remercie de me consacrer de votre temps aujourd'hui et pour le travail que vous accomplissez au nom des Canadiens. Le collège Conestoga et les autres établissements d'enseignement collégiaux et universitaires sont prêts à collaborer avec tous les ordres de gouvernement pour renforcer ce programme, pour en protéger l'intégrité et pour qu'il continue à servir les étudiants, les employeurs et les collectivités de tout le Canada.

Je serai heureux de répondre à vos questions. Merci.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci, monsieur Tibbits.

Monsieur Kristofferson, vous avez la parole pour cinq minutes.

Rob Kristofferson (président, Union des Associations des Professeurs des Universités de l'Ontario): Bonjour, et merci de m'offrir cette occasion de m'adresser à vous aujourd'hui.

L'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario tient à servir un système universitaire financé de façon durable qui admet les étudiants les meilleurs et les plus brillants. Nous ne voulons surtout pas que les étudiants étrangers soient traités comme des guichets automatiques.

Notre organisme a appuyé la décision d'imposer des restrictions sur le nombre d'étudiants étrangers admis dans les établissements postsecondaires canadiens. Nous suggérons cependant quelques améliorations qui permettraient aux étudiants étrangers de s'épanouir au Canada.

Le gouvernement fédéral et les provinces devraient améliorer la coordination de ces enjeux. Les restrictions relatives aux permis d'études ont été très soudaines, créant d'énormes difficultés aux universités et aux provinces. Il nous faut des politiques prévisibles et coordonnées qui nous permettent de planifier à long terme au lieu de retournements réactifs soudains.

Les universités ont accueilli activement les étudiants étrangers, et cela non pas parce qu'il leur manquait des étudiants canadiens, mais parce qu'elles avaient besoin de revenus. Les étudiants étrangers n'ont pas pris la place d'étudiants canadiens, ils ont plutôt facilité leur éducation. L'Ontario a plafonné l'admission des étudiants canadiens financés, mais de nombreuses universités dépassent leurs plafonds pour admettre un plus grand nombre d'étudiants canadiens. Les revenus provenant des frais de scolarité des étudiants étrangers ont en fait subventionné l'éducation de ces étudiants canadiens. En Ontario, les étudiants étrangers paient près de six fois la moyenne nationale des frais de scolarité. Autrement dit, il nous faut près de six étudiants canadiens pour égaliser les revenus tirés des frais de scolarité d'un seul étudiant étranger.

Les étudiants étrangers améliorent le dynamisme de nos classes, encouragent le développement de précieuses compétences interculturelles chez tous les étudiants. Ils nous apportent des talents d'autres pays et, oui, ils nous apportent de l'argent. Selon la Stratégie en matière d'éducation internationale de 2019-2024 du gouvernement fédéral, « les dépenses d'éducation des étudiants étrangers ont des retombées plus importantes sur l'économie canadienne que les exportations de pièces automobiles, de bois d'œuvre ou d'avions. » Les décisions que le gouvernement prendra dans ce dossier auront des répercussions économiques cruciales.

Nous constatons déjà les conséquences des restrictions imposées aux permis d'études. Les universités réduisent ou interrompent de nombreux programmes et cessent tout simplement de renouveler le mandat d'un grand nombre de professeurs contractuels. Elles mettent à pied de nombreux autres employés ou leur offrent des incitatifs à la retraite anticipée.

Cela nuit aux économies locales, parce que les universités sont d'importants employeurs. À Oshawa, les services d'enseignement constituent la troisième catégorie d'emploi en importance dépassant l'industrie automobile. Comme l'a dit récemment un représentant du Musée canadien de l'automobile, Oshawa est une ville universitaire. En période d'incertitude économique, les universités jouent, pour les Canadiens, un double rôle de sources d'emploi et de services de formation et de perfectionnement professionnel.

L'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario encourage le gouvernement à tenir compte de la capacité qu'ont les établissements d'appuyer adéquatement les étudiants étrangers avant de modifier le nombre de permis d'études qu'il offre. Toute augmentation du nombre d'étudiants étrangers devrait être liée à la disponibilité des logements et des services aux étudiants. Les universités devraient démontrer qu'elles sont en mesure de fournir ces soutiens.

Les restrictions relatives aux permis d'études ont été motivées par les actes d'individus qu'on appelle de « mauvais joueurs ». La plupart de ces gens ne travaillaient pas dans le secteur universitaire. Il s'agissait d'agents de recrutement étrangers rémunérés en fonction du volume et non de la qualité ainsi que de fournisseurs privés de services d'éducation. Notre union partage les préoccupations du gouvernement au sujet de ces mauvais joueurs.

En Ontario, notre organisme se bat contre les fournisseurs privés qui ne soutiennent pas adéquatement les étudiants étrangers. Nous sommes à l'avant-garde de l'opposition face à l'entreprise Navitas, qui offre des cours privés de première année universitaire. Ses étudiants se réunissent dans des salles de classe d'universités publiques, mais ils n'ont pas toujours un accès complet aux services offerts par ces universités.

Le corps professoral refuse souvent de s'unir en partenariat avec des universités privées qui ciblent les étudiants étrangers pour des programmes qui ne sont pas axés sur l'obtention d'un diplôme ou qui ont peu de valeur sur le marché du travail. Quand l'Université Algoma a conclu un tel partenariat avec l'Université privée Yorkville, le corps professoral d'Algoma a proposé un vote de censure à l'égard du président d'Algoma.

En résumé, notre organisme demande au gouvernement fédéral et aux provinces de coordonner tout changement du nombre de permis d'études offerts afin de permettre aux établissements d'enseignement de faire des plans à long terme. Toute révision à la hausse du nombre de permis d'études devrait être liée à la capacité des établissements de soutenir ces étudiants dans les domaines du logement, des services aux étudiants et de la qualité des programmes. En établissant des normes de qualité rigoureuses, nous garantirons aux étudiants étrangers un soutien adéquat et une éducation de grande qualité.

Merci.

• (1545)

[Français]

Le vice-président (Alexis Brunelle-Duceppe) Je remercie les témoins de leur déclaration.

Nous allons commencer le premier tour de questions.

Madame Rempel Garner, vous disposez de six minutes.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci, monsieur le président.

[Traduction]

Je vais adresser mes questions à M. Tibbits.

• (1550)

Le Collège Conestoga a admis 84 000 étudiants étrangers en quatre ans. En 2023, il a admis plus d'étudiants que les universités de Toronto, de la Colombie-Britannique et de Calgary réunies. Cela a eu un effet incroyablement négatif sur le coût des logements et sur la disponibilité des services de santé. Cela a aussi créé une crise

de l'emploi chez les jeunes de la région. Pourtant, de l'exploitation du Collège Conestoga a produit un excédent qui est passé de 3 millions de dollars en 2015 à 252 millions de dollars en 2024.

Monsieur Tibbits, en 2024, un article du journal *Guelph Today* vous a cité disant que certains étudiants étrangers s'entassaient à 14 dans des maisons et dans des taudis, parce qu'ils ne veulent pas payer plus de 400 \$ de loyer. Vous continuez à demander un nombre record de permis d'études. Est-ce exact?

John Tibbits: Nous avons toujours collaboré avec le gouvernement fédéral, avec les provinces et avec les collectivités locales. Voilà pourquoi nous avons accueilli tant d'étudiants.

Nous avons trouvé du logement pour tous ces étudiants. Notre région est très vaste. Nos étudiants ne vivent pas seulement à Kitchener, à Waterloo et à Guelph. Nous en avons à Brantford, à Milton...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Cependant, en très peu de temps, le loyer d'une chambre à coucher dans votre région a augmenté de 35 % pour s'élever à plus de 500 \$.

Le gouvernement fédéral vous a-t-il déjà demandé de relier vos demandes de permis d'études aux coûts et à la disponibilité des logements dans votre région?

John Tibbits: Non.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Pensez-vous que vous seriez en mesure d'obtenir autant de permis pour étudiants étrangers si le gouvernement fédéral reliait le nombre de permis qu'il délivre à votre établissement à la disponibilité et au coût des logements?

John Tibbits: Je vous dirai que nous ne répondons pas seulement aux demandes du gouvernement fédéral. La Ville de Kitchener nous a encouragés à prendre de l'expansion au centre-ville. Nous y avons installé 3 500 étudiants afin de contribuer à revitaliser le centre-ville. Il en a été de même à Guelph, à Brantford et à Milton. La demande était énorme.

Je crois qu'en automne 2022, l'Ontario affichait une pénurie de 323 000 emplois. On nous a demandé de contribuer à résoudre ce problème.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Merci.

Nous venons d'entendre un témoignage selon lequel nous devrions dissocier les permis d'études étrangers des pénuries d'emplois. On constate maintenant une grave crise de l'emploi chez les jeunes au Canada et dans votre région. Le gouvernement fédéral vous a-t-il déjà demandé de relier le nombre de permis disponibles à la disponibilité des emplois dans votre région?

John Tibbits: Je vous dirai que c'est ce que nous avons fait. Nous avons établi un lien entre les deux. En fait, si vous regardez...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Mais récemment?

John Tibbits: À ma connaissance, non, mais nous l'avons fait. C'est ce que nous avons fait.

D'ailleurs, 86 % de nos étudiants étrangers ont trouvé de l'emploi dans les six mois suivant l'obtention de leur diplôme. Ce taux est très élevé.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Le gouvernement fédéral vous a-t-il déjà demandé d'assumer la responsabilité des demandes d'asile frauduleuses présentées par des étudiants étrangers auxquels votre établissement a accordé des permis d'études?

John Tibbits: Un ancien ministre, Marc Miller, a mentionné cela dans une déclaration. Je crois toutefois qu'il parlait des Services frontaliers canadiens. C'était la première fois que nous entendions parler de demandeurs d'asile.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Auriez-vous réussi à accorder tant de permis à des étudiants étrangers si votre établissement avait dû assumer une responsabilité financière face aux demandes d'asile ou au renouvellement de visas de vos étudiants étrangers?

John Tibbits: Nous n'avons jamais été mêlés à cela. Nous avons commencé à nous intéresser aux inscriptions d'étudiants étrangers dans les années 1990. Il n'y avait pas d'argent à faire. Nous n'avons pas essayé de faire de l'argent. Nous essayions simplement de combler la pénurie de main-d'œuvre. C'est tout ce que nous faisons.

L'hon. Michelle Rempel Garner: Je vais poser ma prochaine question à l'intention des analystes, parce qu'après ce qui s'est passé dans votre établissement, nous devrons présenter une recommandation. C'était vraiment grave.

Je remarque que la régie régionale de la santé de Waterloo impose maintenant des frais aux non-résidentes qui désirent accoucher dans ses hôpitaux. Si le nombre de permis d'étudiants étrangers délivrés à votre établissement avait été lié aux soins ou aux soutiens médicaux disponibles, auriez-vous réussi à en accorder autant?

John Tibbits: Notre collège avait son propre centre médical. Nous avons investi dans les soins de santé pour les étudiants. Nous ne nous occupons pas des grossesses au Collège, mais nous avons un centre de santé complet qui offrait aussi des services de santé mentale.

• (1555)

L'hon. Michelle Rempel Garner: Quel bordel.

Vous auriez dit des choses assez farfelues au sujet du président de Sault College, M. David Oraziotti. Vous l'avez traité de putain, et pourtant, je remarque que votre salaire dépasse 600 000 \$. Vous êtes maintenant le recteur le mieux payé de la province.

Nous avons entendu des commentaires plutôt négatifs sur la situation des étudiants étrangers de votre collège. Comment conciliez-vous les observations que vous avez faites sur le recteur d'une autre université avec votre salaire actuel et le pétrin dans lequel votre région se trouve actuellement à cause du grand nombre de permis que vous avez accordés à des étudiants étrangers?

John Tibbits: Tout d'abord, la région n'est pas dans le pétrin.

Deuxièmement, j'ai présenté des excuses à ce sujet. C'était une erreur.

L'hon. Michelle Rempel Garner: De nombreux sondages ont révélé que les Canadiens ne s'entendent plus aussi bien sur nos stratégies d'immigration. Assumez-vous une quelconque responsabilité à cet égard, puisque vous avez obtenu trop de permis d'études par rapport aux capacités des domaines des soins de santé, du logement et de l'emploi dans votre région?

[Français]

Le vice-président (Alexis Brunelle-Duceppe): Veuillez donner une brève réponse, monsieur Tibbits. Il reste 10 secondes au temps de parole.

[Traduction]

John Tibbits: Tout d'abord, tous nos étudiants ont trouvé un logement et ils ne vivent pas tous dans...

L'hon. Michelle Rempel Garner: Vraiment...

John Tibbits: Vraiment. Nous avons trouvé du logement...

[Français]

Le vice-président (Alexis Brunelle-Duceppe): Merci.

Votre temps de parole est écoulé, madame Rempel Garner.

Nous allons poursuivre avec M. Zuberi pour six minutes.

Monsieur Zuberi, vous avez la parole.

Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie tous les témoins d'être ici aujourd'hui.

[Traduction]

Je vais commencer par M. Kristofferson.

Pouvez-vous nous parler un peu du rôle des gouvernements provinciaux dans le recrutement d'étudiants étrangers?

Rob Kristofferson: Bien sûr, avec plaisir.

En Ontario, comme ailleurs au Canada, les revenus des universités proviennent d'une subvention provinciale par étudiant, des frais de scolarité et des recettes venant des étudiants étrangers ainsi que d'autres éléments moins importants. Depuis la crise économique de 2008, la subvention provinciale est demeurée essentiellement inchangée. En 2019, le gouvernement provincial a réduit les frais de scolarité de 10 %, et depuis lors, ils sont gelés. Face au contexte inflationniste, les universités se sont tournées vers l'admission d'étudiants étrangers pour compenser les revenus ainsi perdus et se maintenir à flot.

L'admission des étudiants étrangers nous permet d'enrichir nos salles de classe et d'interfinancer nos établissements. Nous ne pourrions pas le faire si nous ne dépendions que de subventions.

Toute politique coordonnée devrait tenir compte de l'intervention des provinces et rétablir les niveaux de financement du fédéral. À l'heure actuelle, les universités ontariennes reçoivent environ 21 % de leurs recettes totales du gouvernement provincial. Quand je faisais mes études de premier cycle à l'Université Trent, dans les années 1980, la province subventionnait près de 80 % des recettes des universités.

Sameer Zuberi: D'après votre témoignage, les niveaux actuels de financement provincial des établissements postsecondaires exercent de fortes pressions sur ces établissements, ce qui les oblige à recruter des étudiants étrangers pour couvrir leurs frais.

Rob Kristofferson: C'est cela.

Sameer Zuberi: Dans la même veine, vous avez dit dans votre témoignage que l'argent venant de l'étranger dépasse, si je vous ai bien compris, les recettes des secteurs de l'automobile, du bois d'œuvre et de l'aéronautique. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet et nous expliquer en quoi cela est important pour notre économie?

Rob Kristofferson: À l'heure actuelle, compte tenu de la conjoncture économique mondiale, il est extrêmement important d'avoir des sources de revenus comme celles-là. Nous savons tous que notre secteur de l'automobile est menacé. Souvent, les gens ne se rendent pas compte du volume d'activité économique que génère le secteur universitaire.

Le Conference Board estime qu'en 2022, le réseau universitaire de l'Ontario a injecté 96 milliards de dollars dans l'économie ontarienne sous forme d'intrants économiques directs et indirects. Cela représente près de 12 % du PIB provincial. Il est évident que les recettes qu'apportent les étudiants étrangers ont joué un rôle important à cet égard.

• (1600)

Sameer Zuberi: Vous avez dit que les « mauvais joueurs » ne font généralement pas partie du secteur universitaire ainsi que, je présume, du secteur des cégeps, l'enseignement postsecondaire au Québec. Vous avez dit que les mauvais joueurs travaillent généralement pour des recruteurs axés sur le profit.

Nous avons parlé de la disponibilité des logements pour les étudiants. Est-ce que la majorité de ceux qui ont de la peine à se loger a été recrutée par de mauvais joueurs?

Rob Kristofferson: Je ne sais pas si je peux répondre adéquatement à cette question. Nous avons certainement eu de mauvais joueurs. La plupart d'entre eux ne font pas partie du secteur universitaire.

Nous sommes préoccupés par les activités de l'Université Algonia à Brampton, dont le nombre d'inscriptions a explosé d'environ 1 000 % pendant la pandémie. Cette université vient de subir des compressions importantes qui l'ont plongée dans une crise économique. À part cela, je ne peux pas vraiment vous parler des répercussions réelles sur le logement.

Sameer Zuberi: Diriez-vous que les universités font des efforts supplémentaires, comparativement à ces mauvais joueurs, pour aider les étudiants à faire face au coût de la vie et aux frais qu'ils devront assumer pour vivre seuls? Les universités aident-elles mieux les étudiants à comprendre ce qui leur en coûtera de faire leurs études chez nous, loin de leur pays, que ces mauvais joueurs?

Rob Kristofferson: Il est presque certain que c'est le cas. Je pense que, dans l'ensemble, les universités envisagent les circonstances à long terme. Elles appliquent des plans quinquennaux, mais elles engagent leurs professeurs pour des périodes beaucoup plus longues. Nous devrions harmoniser les politiques fédérales et provinciales avec celles des universités en tenant compte de ces longs horizons au lieu de...

Sameer Zuberi: Vous avez dit que c'était probablement le cas. Seriez-vous en mesure de fournir au Comité un peu plus d'information sur cette question afin que nous puissions inclure cela dans notre rapport?

Rob Kristofferson: Bien sûr.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci, monsieur Zuberi.

Nous passons maintenant à M. Brunelle-Duceppe, pour six minutes.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci beaucoup, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être ici pour discuter de cette importante étude.

Monsieur Kristofferson, à la fin des années 1990 et au début des années 2000, le gouvernement fédéral a réduit massivement les transferts aux provinces pour équilibrer son budget. Il en a résulté que les provinces ont dû faire des choix difficiles, surtout dans le

domaine de la santé et de l'éducation, et qu'elles ont à leur tour dû réduire leurs dépenses.

Quelles conséquences ces compressions qui n'ont jamais été ajustées ont-elles encore aujourd'hui dans vos universités?

[Traduction]

Rob Kristofferson: J'y constate des conséquences massives. J'enseigne à l'université depuis 35 ans, sans compter les années où j'étais étudiant. La taille des classes a explosé. Les ressources disponibles et le soutien à l'enseignement ont diminué.

Nous avons entendu des gens dire qu'il est scandaleux qu'un professeur enseigne à une classe de seulement 15 étudiants, ou quelque chose du genre. C'est en fait une situation d'apprentissage idéale, mais, à l'heure actuelle, ce sont des conditions éphémères et très rares dans les universités. Ceux d'entre nous qui travaillent dans le système universitaire depuis longtemps aimeraient vraiment que l'on rétablisse ces conditions.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Je comprends que le gouvernement en place veut mettre les compressions en éducation sur le dos des provinces, mais on s'entendra pour dire qu'à la base, ces compressions viennent de sa volonté d'équilibrer son budget. M. Paul Martin en était le grand maître d'ailleurs. Je vous remercie beaucoup de votre réponse.

Le fédéral se vante souvent de réinvestir dans les universités, mais il réinvestit surtout dans des programmes ciblés pour la recherche, entre autres les Chaires de recherche du Canada ou la Fondation canadienne pour l'innovation. Les universités se font concurrence pour obtenir la distribution de ces fonds. Cela ne creuse-t-il pas un écart entre les grandes universités anglophones?

Ma question s'adresse à M. Kristofferson.

[Traduction]

Rob Kristofferson: Excusez-moi. De quelle iniquité parlez-vous?

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Il se peut que nous n'entendions pas les mêmes choses que vous, mais sur le terrain on nous dit que l'accès aux fonds pour ces programmes est très compétitif. Ça creuse des écarts entre certaines universités. J'aimerais que vous nous en parliez.

• (1605)

[Traduction]

Rob Kristofferson: Si vous parlez des subventions des trois conseils et autres, la concurrence s'est accrue au cours de ces dernières décennies. Mes collègues consacrent beaucoup de temps et d'efforts à essayer d'obtenir ces fonds. Si nous pouvions avoir accès à un plus grand bassin d'offres similaires pour l'ensemble du système — pour le pays, la société et l'économie —, il y aurait de multiples bénéficiaires.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur Kristofferson, je m'adresse toujours à vous. Ce n'est pas parce que je n'aime pas les deux autres témoins, mais j'aime beaucoup vos réponses.

Selon vous, le système fédéral de financement de la recherche est-il présentement équitable pour les chercheurs qui travaillent ou qui publient en français?

[Traduction]

Rob Kristofferson: Cela ne relève pas vraiment de ma compétence. Nous avons un organisme national qui serait mieux placé pour présenter des observations à ce sujet. Je suis désolé.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Un récent reportage de l'émission *Enquête*, qui est très populaire au Québec, mettait en lumière l'utilisation des brèches dans le système de permis d'études par une organisation criminelle internationale. Vous n'avez peut-être pas vu ce reportage, mais on y nommait notamment l'Université d'Ottawa comme étant une victime de ce réseau criminel, qui se sert du Programme des étudiants étrangers pour faire entrer des gens mal intentionnés sur le territoire. Je ne sais pas si vous avez eu un bref-fage sur ce reportage, mais ça a fait beaucoup de bruit au Québec.

La réponse du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, ou IRCC, à ce reportage a été étonnante. Sa réponse a été très surprenante, voire catastrophique. Un des porte-parole d'IRCC y a réagi au reportage en disant que c'était la faute des universités si un tel phénomène existait. Il a même blâmé le gouvernement du Québec par ricochet.

Quelle a été votre réaction quand vous avez entendu ça? Si c'est la première fois que vous l'entendez, comment réagissez-vous quand un porte-parole d'IRCC dit ce genre de chose?

[Traduction]

Rob Kristofferson: Ma réaction sera de me précipiter pour lire tout ce que je trouverai à ce sujet.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: En effet, vous devriez le faire, parce que votre université y est spécifiquement nommée. C'est malheureux que vous n'ayez pas vu ce reportage.

Avez-vous déjà constaté une irrégularité dans les demandes de permis d'études qui vous laisserait croire qu'un réseau de criminels exploite le Programme des étudiants étrangers pour entrer au Canada et qu'ils ciblent votre université?

[Traduction]

Rob Kristofferson: L'Union des associations des professeurs des universités de l'Ontario est une association de professeurs, un organisme provincial. Elle ne participe pas directement aux activités de l'appareil administratif des universités. Je n'ai donc pas accès à cette information.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur Kristofferson, j'ai une dernière question à vous poser. Selon vous, les mesures uniformes du gouvernement fédéral, qui ne respectent pas nécessairement la réalité des différents territoires, comme le Québec et les provinces, ne devraient-elles pas plutôt être modulables en fonction des territoires?

[Traduction]

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Veuillez répondre brièvement, s'il vous plaît.

Rob Kristofferson: À mon avis, le Comité essaie de trouver une solution à un ensemble incroyablement complexe de facteurs qui doivent s'imbriquer les uns dans les autres, mais je crois que nous devons tous nous efforcer de nous serrer la ceinture...

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci. Je vais devoir vous interrompre.

Nous allons passer à M. Redekopp pour un tour de cinq minutes.

Brad Redekopp: Merci, madame la présidente.

Monsieur Tibbits, en 2024, le Collège Conestoga comptait plus de 30 000 étudiants étrangers. Cela représente environ 75 % de la population étudiante. Il est certain que vous aviez le plus grand nombre d'étudiants étrangers de tous les collèges du Canada. Est-ce exact?

John Tibbits: Je crois que oui.

Brad Redekopp: D'accord. On peut donc supposer, sans risque de se tromper, que le gouvernement fédéral était au courant de l'affaire Conestoga et de ses répercussions. Est-ce que le gouvernement fédéral s'est adressé à vous en 2023 ou 2024 pour vous faire part de ses préoccupations au sujet de la croissance massive du nombre d'étudiants étrangers?

John Tibbits: Non.

Brad Redekopp: D'accord. Alors, vous avez été surpris d'entendre l'annonce du plafonnement des permis d'études en 2024.

John Tibbits: C'est difficile à dire. Je pense que ce qui commençait à se passer ici...

• (1610)

Brad Redekopp: Pardonnez-moi de vous interrompre, mais nous savons tous qu'il s'est passé beaucoup de choses. Je pense bien qu'il y a eu un élément de surprise.

Le ministre de l'époque, M. Sean Fraser, a autorisé des permis d'études illimités, un système auquel le Collège Conestoga s'est adapté, mais le ministre Marc Miller lui a ensuite coupé l'herbe sous les pieds en fixant — quelle surprise! — des plafonds fermes. Le gouvernement libéral est-il coupable d'avoir créé ce gâchis?

John Tibbits: Je vous dirais que nous avons toujours collaboré avec le gouvernement fédéral, avec la province ainsi qu'avec les municipalités et l'industrie. Ces gouvernements voulaient que nous nous étendions de façon spectaculaire, parce qu'ils ne réussissaient pas à pourvoir des postes dans un vaste éventail de domaines, comme les soins de santé, les métiers spécialisés... C'est un grand problème dans notre collectivité. Il ne faisait aucun doute que nous devions nous développer de façon spectaculaire.

Brad Redekopp: Vous nous dites que le gouvernement fédéral vous encourageait à accroître la population étudiante autant que possible.

John Tibbits: Oui.

Brad Redekopp: Avant ces plafonds surprises, est-ce que des fonctionnaires d'Immigration Canada ont communiqué avec vous pour vous faire part de leurs préoccupations au sujet de la disponibilité des logements pour étudiants?

John Tibbits: Non.

Brad Redekopp: Je suppose que le gouvernement n'a pas tenu compte de cela ou qu'il ne s'est pas préoccupé du logement...

John Tibbits: Nous avons dépensé environ 300 millions de dollars pour construire des logements et pour négocier des baux, des achats... Nous avons mis sur pied un bureau du logement pour aider les étudiants.

Brad Redekopp: Quand cette forte croissance de votre population étudiante s'est produite en 2022, 2023 et 2024, votre population étudiante a augmenté de 16 000 personnes. Comme il y avait une pénurie de logements dans la région, les étudiants devaient parfois s'entasser par dizaines dans une seule maison.

Peut-on supposer que vous vous préoccupiez davantage des revenus potentiels que représentaient ces étudiants que de leurs conditions de vie?

John Tibbits: Non. Cela n'a jamais été notre intention. Ce n'était pas une question d'argent. J'ai entendu le témoin parler de financement. Ce n'est pas pour cela que nous avons admis un plus grand nombre d'étudiants étrangers. Nous avons pris de l'expansion sur la scène internationale parce que nous n'avions pas assez d'étudiants canadiens afin de pourvoir à tous les emplois dans notre région. Voilà pourquoi nous avons fait cela. Nous avons réinvesti tout cela dans la collectivité.

Brad Redekopp: Vous nous avez dit que tous vos étudiants avaient trouvé du logement. Vous me dites que pendant toutes ces années — 2022, 2023 et 2024 —, aucun étudiant n'a dû vivre avec 14 autres dans une seule pièce, et aucun étudiant n'a dû s'installer sous un pont.

John Tibbits: Je ne crois pas que des étudiants vivaient sous un pont. Je sais qu'une photo a été publiée, mais je crois que personne ne vivait sous un pont.

Dans notre région, n'oubliez pas que nous avons des campus dans six villes, alors nous pouvions aider les étudiants à se loger. Nous le savons, parce que nous avons travaillé avec les étudiants. Il y avait peut-être trois ou quatre étudiants dans une maison, mais...

Brad Redekopp: Changeons de sujet. Parlons des frais de subsistance.

Les libéraux ont exigé que les étudiants disposent de 10 000 \$ par année, ce qui — vous le saviez sûrement — n'était pas suffisant pour vivre dans la région. Cependant, vous n'avez rien fait à cet égard...

John Tibbits: Non, ce n'est pas vrai.

Brad Redekopp: ... ce qui a incité les étudiants à se servir dans des banques alimentaires pour survivre. Cela ne prouve-t-il pas que vous vous intéressez davantage aux frais de scolarité qu'aux conditions de vie de ces étudiants?

John Tibbits: Non. Tout d'abord, dans le cadre du processus de recrutement, nous informions les étudiants des coûts réels de la vie au Canada. N'oublions pas qu'un grand nombre d'étudiants désiraient vraiment venir au Canada. Cependant, nous les en avons informés.

Pour ce qui est des banques alimentaires, tous nos campus offraient des programmes de sécurité alimentaire. Nous avons remboursé aux banques alimentaires entre 30 000 et 40 000 \$. Nous avons collaboré avec elles. Nos six campus offraient des programmes de sécurité alimentaire.

Brad Redekopp: Monsieur Tibbits, le 31 mars dernier, le solde de votre compte bancaire s'élevait à 550 millions de dollars. Méritez-vous votre salaire de 600 000 \$?

John Tibbits: C'est le salaire que je reçois. Je prends mon travail très au sérieux.

Nous avons réinvesti au moins 500 millions de dollars dans la collectivité. Cette année seulement, nous investissons environ

140 millions de dollars dans les services que nous offrons. Nous consacrons chaque année 80 millions de dollars au soutien des étudiants.

Brad Redekopp: Quand vous avez accusé votre collègue de se prostituer, il parlait des mauvais joueurs. Le nom de Conestoga figure toujours à cette liste. Le Collège Conestoga est-il un mauvais joueur?

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Répondez brièvement, s'il vous plaît.

John Tibbits: Nous avons toujours collaboré avec les trois ordres de gouvernement pour offrir des services et pour atteindre nos objectifs, qui visaient à stimuler l'économie.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci. Votre temps est écoulé.

Nous allons passer la parole à Mme Sodhi pour cinq minutes.

Amandeep Sodhi (Brampton-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente. Je remercie nos trois témoins d'être venus aujourd'hui.

Madame Trilokekar, dans votre discours d'ouverture, vous avez parlé de la puissance discrète que créent les étudiants étrangers. Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Roopa Desai Trilokekar: Je pense que c'est la raison pour laquelle la plupart des pays ont commencé à accueillir des étudiants étrangers après la Seconde Guerre mondiale. Ils pensaient mieux servir les intérêts nationaux et politiques de leur pays en y invitant des étudiants. Ces étudiants apprennent à connaître le pays et adoptent ses valeurs. Par conséquent, qu'ils y restent, qu'ils rentrent chez eux ou qu'ils aillent s'installer dans un troisième ou un quatrième pays, ils développent une affinité avec le pays de leurs études. Plus tard, s'ils se lancent dans le domaine des affaires, de la politique, ou autre, il leur est plus facile d'établir des liens avec le pays où ils ont étudié. C'est ce qu'on appelle la puissance discrète.

Les États-Unis en sont un exemple classique. Ils ont perdu, dilapidé ce pouvoir ces dernières années. Cependant, voici comment ils ont développé si efficacement leur puissance discrète. Ils ont éduqué des étudiants de toutes les régions du monde. Ces étudiants sont revenus aux États-Unis, car ils avaient développé des affiliations politiques et économiques avec les États-Unis. De nombreux Canadiens ont suivi ce cheminement.

C'est la notion de puissance discrète. Elle permet à des pays de former des alliances. Elle incite d'autres pays à s'affilier au Canada et à faire confiance aux valeurs canadiennes, aux intérêts politiques et économiques du Canada.

Je pense que, compte tenu de la situation géopolitique actuelle, le Canada a un excellent rôle à jouer dans l'édification de cette puissance discrète et dans l'établissement de ces affiliations partout dans le monde. C'est une chose à laquelle nous ne prêtons pas attention à l'heure actuelle.

J'espère que cela répond à votre question.

• (1615)

Amandeep Sodhi: Oui. Merci.

Vous avez également publié un document indiquant que les universités canadiennes elles-mêmes ont commencé à recruter des étudiants étrangers. Pourriez-vous nous dire d'où ce processus a surgi? Qu'est-ce qui l'a motivé et quelles stratégies les universités ont-elles utilisées pour attirer des étudiants de l'étranger?

Roopa Desai Trilokekar: Le Canada est une anomalie en ce sens que, à la différence de ce qui se passe ailleurs, le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux n'ont pas vraiment investi dans une entité comme le British Council de la Grande-Bretagne ou, aux États-Unis, la United States Education Foundation, présente partout dans le monde. Depuis bien des années, nous n'investissons pas vraiment dans la commercialisation de nos services d'éducation à l'étranger.

Les établissements eux-mêmes, les universités, ont vu l'utilité d'accueillir des étudiants étrangers pour la recherche, les échanges et leur développement. Le rôle de l'enseignement supérieur est l'acquisition de connaissances universitaires. Ce sont les universités qui ont lancé le processus. Cela fait partie de ce qu'on appelle l'« internationalisation de l'enseignement supérieur », qui consiste à élargir leur rayonnement et leurs affiliations. Je dirais que le Canada a été une anomalie, car avant que le gouvernement fédéral n'intervienne et n'adopte des politiques en bonne et due forme, ce sont les universités, les établissements eux-mêmes, qui ont commencé à élaborer des initiatives auprès d'autres pays et à accueillir des étudiants étrangers.

Aujourd'hui encore, les universités ont leurs propres bureaux qui recrutent des étudiants et des universitaires dans le monde entier. À une certaine époque, elles investissaient plus que les gouvernements fédéral et provinciaux ne l'avaient jamais fait dans le recrutement d'étudiants à l'étranger. Les établissements étaient donc en première ligne, mais les choses ont commencé à changer au fil du temps. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont commencé à prendre intérêt et à investir dans le recrutement. Malgré tout, en ce sens, le Canada est une anomalie. Il n'est jamais arrivé ailleurs dans le monde que les établissements prennent l'initiative, mais c'est ce qui s'est passé chez nous.

Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais si vous avez d'autres questions, je me ferai un plaisir d'y répondre.

Amandeep Sodhi: Merci beaucoup.

Nous n'avons plus beaucoup de temps, alors répondez très rapidement.

Vous avez aussi écrit sur les problèmes qui surviennent lorsque l'éducation internationale est traitée comme une industrie. À votre point de vue, que faudrait-il faire pour rééquilibrer le système afin que les étudiants étrangers soient traités équitablement et qu'ils aient des possibilités d'études et d'emploi intéressantes, et qu'ils puissent contribuer pleinement à l'économie et à la société canadiennes?

Roopa Desai Trilokekar: Pour revenir à l'un des points que j'ai fait valoir au sujet des enseignements à tirer d'autres systèmes et administrations, l'un des pays les plus intéressants à examiner est l'Allemagne. Tout comme le Canada, il s'agit d'une fédération très décentralisée, mais elle n'a pas les mêmes raisons d'ordre financier de vouloir accueillir des étudiants étrangers. Ceux-ci peuvent encore étudier sans avoir à payer des frais de scolarité plus élevés que les autres étudiants. Vous remarquerez notamment que la population des étudiants étrangers est très diversifiée et qu'elle est davantage tournée vers...

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Veuillez conclure rapidement.

• (1620)

Roopa Desai Trilokekar: Désolée.

Elle est davantage tournée vers des spécialisations très précises. On peut regarder ce qui se fait ailleurs, mais je reviens à mon premier point...

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci. Nous n'avons plus de temps, mais nous reviendrons peut-être à vous. Je vous ai donné 30 secondes de plus, tellement je me sens généreuse.

Passons maintenant à M. Brunelle-Duceppe.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, madame la présidente.

Madame Trilokekar, vous avez beaucoup étudié le rôle d'Ottawa dans l'internationalisation de l'éducation.

Selon vous, le gouvernement fédéral exerce-t-il aujourd'hui un leadership cohérent dans la gestion des programmes de permis d'études?

[Traduction]

Roopa Desai Trilokekar: Malheureusement, je dirais que le Canada n'a pas eu de chef de file. Nous n'avons pas de ministère fédéral de l'Éducation. Je crains vraiment que Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, IRCC, n'occupe le terrain comme ministère de l'Éducation de facto et ne s'impose dans ce domaine. Nous n'avons pas de ministère de l'Éducation, ce qui fait problème lorsqu'il s'agit d'internationaliser l'enseignement supérieur à l'échelle nationale.

Il est vrai que, auparavant, le ministère des Affaires étrangères avait pris les devants, mais plusieurs ministères étaient chargés de divers éléments du domaine complexe de l'internationalisation. Certains ministères s'occupent de la recherche et de l'innovation. D'autres, de l'immigration et d'autres enfin des affaires mondiales. C'est un dossier très hétéroclite, ce qui nous occasionne des difficultés. Voilà pourquoi j'ai dit que nous pouvons examiner d'autres modèles pour voir comment assurer une meilleure coordination.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Il est certain que vous et moi ne nous entendons pas sur la mise en place d'un ministère fédéral de l'Éducation, puisque cela relève des compétences des provinces. Par contre, il y a peut-être un point sur lequel nous pourrions nous entendre: au Québec, il existe déjà un ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration, ainsi qu'un ministère de l'Éducation. Dans ce contexte, puisque ces deux instances existent déjà, ne serait-il pas plus cohérent que le Québec gère lui-même les permis d'études des étudiants étrangers, étant donné qu'il a compétence dans l'éducation et qu'il a aussi un ministère de l'Immigration? C'est vous qui m'avez emmené sur cette voie. Je ne pensais pas y aller, mais vous m'avez tendu une perche.

[Traduction]

Roopa Desai Trilokekar: Je ne sais pas trop si on devrait confier l'immigration directement aux provinces; je ne peux pas me prononcer là-dessus. Tout ce que je peux dire, c'est que notre fédéralisme est très décentralisé et qu'il y a des mécanismes à mettre en place pour améliorer grandement la coordination et la communication.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci. Nous avons dépassé le temps prévu.

Je crois comprendre que les conservateurs auront environ trois minutes et demie, et ce sera la même chose pour nos collègues libéraux.

Je vais donner la parole à M. Menegakis, qui aura environ trois minutes et demie.

Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC): Merci, madame la présidente.

Ma question s'adresse à M. Tibbits.

J'ai été étonné lorsque vous avez dit que vous n'aviez pas de problèmes dans votre région. Savez-vous quel est le taux de chômage chez les jeunes dans la seule région de Kitchener-Cambridge-Waterloo, celle que vous servez principalement?

John Tibbits: Non, je n'ai pas dit que nous n'avions pas de problèmes. J'ai dit qu'il y a des défis à relever lorsqu'on accueille autant d'étudiants.

Nous tenons compte du bien commun. La contribution qui a été faite pour trouver des emplois dans la région est énorme. Nous avons investi dans...

Costas Menegakis: Monsieur Tibbits, je crois que vous avez répondu à ma collègue, lorsqu'elle a dit que la région était un gâchis: « Tout d'abord, nous n'avons pas ces problèmes; la région n'est pas dans le pétrin. »

Je vous dirais, monsieur, que la région n'a pas lieu de se vanter d'un taux de chômage de 16,7 % chez les jeunes, surtout lorsqu'on fait venir un nombre astronomique d'étudiants étrangers, ce qui, de toute évidence, améliore les résultats financiers des établissements. Je suis sûr qu'il y a un lien avec votre structure de salaires et de primes.

Vous avez également dit avoir trouvé un logement pour tout le monde. Un de vos propres conseillers dans la région a discuté avec un étudiant qui n'en pouvait plus de partager une maison avec 13 autres étudiants. Il était le 14^e. Je pense que vous l'avez vu marcher dans la rue avec tout ce qu'il possédait dans la maison, une chaise. Il ne pouvait plus cohabiter avec 13 autres personnes dans cette maison.

Pensez-vous que c'est là un problème de logement?

John Tibbits: Si telle est la réalité, c'est inacceptable. Évidemment, nous voulons que les étudiants soient logés convenablement.

Costas Menegakis: C'est bien une réalité. Le fait est de notoriété publique. Il en a été question dans un journal. C'est un des conseillers qui l'a dit, Michael Harris, je crois. Il en a parlé publiquement. Vous auriez dû savoir, vous qui avez une certaine réputation dans la région.

Ma prochaine question est simple. Conestoga, de votre propre aveu et selon vos états financiers, a recueilli des millions de dollars auprès d'étudiants étrangers, tout en sachant qu'il n'y avait pas assez de logements, que certains de ces étudiants allaient fréquenter les banques alimentaires et qu'il y avait une crise de chômage dans la région. Plus d'un demi-milliard de dollars ont regarni votre compte bancaire. L'an dernier, c'était 700 millions de dollars. Vous avez dit avoir investi environ 150 millions de dollars. Cela vous en laisse environ 550 millions. Votre compte en banque a augmenté considérablement, en grande partie, grâce à la hausse du nombre d'étudiants étrangers, sans aucun doute.

Le gouvernement parle souvent de mauvais joueurs. Les médias en parlent. Malheureusement, Conestoga est l'un des noms qui reviennent toujours. Qu'avez-vous à dire à ce propos?

● (1625)

John Tibbits: Je dois dire que nous avons investi tout cet argent. Nous avons investi au moins 500 millions de dollars dans l'infrastructure, dans de nouveaux programmes, dans l'embauche de centaines de personnes et dans l'expansion de notre parc de logements. Nous avons travaillé avec chaque communauté. On nous a encouragés. Nous avons aidé à revitaliser le centre-ville.

Évidemment, il y a eu des difficultés. Cela ne fait aucun doute.

Costas Menegakis: Sauf votre respect, ne pensez-vous pas que vous devriez avoir une certaine responsabilité sociale envers la collectivité que vous servez?

John Tibbits: Nous assumons cette responsabilité.

Costas Menegakis: Cette année, vous avez fait des mises à pied. Pourquoi, alors que vous avez 550 millions de dollars en banque? Selon les documents du domaine public, vous touchez un salaire astronomique. Pourquoi faites-vous des mises à pied?

John Tibbits: Nous n'avons pas 500 millions de dollars à la banque. Ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas 500 millions de dollars et, comme vous le savez, le nombre d'étudiants a été considérablement réduit.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci, chers collègues.

Je cède maintenant la parole à M. Zuberi pour les quelques dernières minutes.

Sameer Zuberi: Merci, madame la présidente.

J'ai des questions à poser à Mme Trilokekar.

Vous avez parlé des bons exemples relevés dans d'autres pays. Vous avez dit un mot de l'Allemagne, et peut-être pourriez-vous en parler encore un peu dans votre réponse.

Quelles leçons le Canada pourrait-il tirer d'autres pays pour éviter de trop dépendre des frais de scolarité exigés des étudiants étrangers?

Roopa Desai Trilokekar: Oui, nous pouvons beaucoup apprendre auprès d'autres pays. Je le répète, l'Allemagne est un excellent exemple parce qu'elle nous montre comment un système qui ne dépend pas des frais de scolarité exigés des étudiants étrangers peut soutenir ces étudiants et les établissements locaux grâce aux avantages tirés de l'accueil d'étudiants étrangers. Remarquez que l'Allemagne a aussi intérêt à faire passer ces étudiants du statut d'étudiant à celui de futur immigrant chez elle. Comme je l'ai dit, il y a une grande diversité d'étudiants; c'est une approche beaucoup plus équilibrée. Les étudiants étrangers sont considérés comme de la main-d'oeuvre hautement qualifiée, et pas seulement comme une ressource destinée à combler n'importe quel poste en Allemagne. Ce pays a beaucoup plus d'initiatives locales qu'il vaut la peine d'examiner. Il est doté de nombreux mécanismes de protection pour que les étudiants étrangers ne soient pas exploités comme l'ont été les nôtres sur le marché du travail lorsqu'ils cherchent un emploi.

En Nouvelle-Zélande, par exemple, il y a un nouveau code de pratique qui porte sur la sécurité et le bien-être des apprenants.

Il y a donc de nombreux modèles que nous pouvons étudier pour voir comment d'autres pays ont mené des consultations afin d'élaborer ces processus et quels types de partenariats ils ont établis. Comme je l'ai déjà dit, un des grands défis au Canada est la décentralisation et le type de régime que nous avons. Je ne veux pas dire que nous devrions avoir un ministère fédéral de l'Éducation, mais le fait est que nous n'en avons pas, et cela change bien des choses pour nous. Nous pouvons apprendre beaucoup de choses sur les mécanismes de protection, les pratiques, les soins et le bien-être et l'adoption de lois qui assurent une réglementation et un contrôle, comme d'autres pays l'ont fait. Oui, nous avons beaucoup à apprendre et nous pouvons vraiment renforcer l'idée que nous devons bien financer notre système.

Sameer Zuberi: Merci.

Je vous invite à nous communiquer par écrit les autres idées que vous auriez afin que nous puissions les étudier en vue du rapport.

Dans vos recherches, vous expliquez que vous souhaitez une coordination plus poussée entre les provinces et le gouvernement fédéral. Quelles politiques ou pratiques exemplaires pouvons-nous trouver dans d'autres États fédéraux au sujet de l'harmonisation de l'éducation, de l'immigration et de l'établissement des étudiants?

Roopa Desai Trilokekar: Pour commencer, je ne suis pas en faveur de l'harmonisation entre l'éducation, l'immigration et le marché du travail. Ce n'est pas l'orientation à prendre. Il pourrait y avoir un lien, mais pas celui qui existe actuellement. Nous allons avoir encore plus de problèmes si nous nous engageons dans cette voie. Je tiens à ce que ce soit clair.

Il y a néanmoins d'autres modèles que nous pouvons examiner pour voir comment nous y prendre. J'en reviens toujours à l'Allemagne pour deux raisons. Premièrement, il s'agit d'une fédération très décentralisée comme la nôtre. Ses États jouissent d'une grande autonomie, tout comme nos provinces. Il vaut la peine d'examiner les partenariats qui ont été établis entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des États.

Il y a de bons modèles. Par exemple, le programme Étudier pour m'y établir de la Nouvelle-Écosse est excellent...

• (1630)

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci. Malheureusement, nous n'avons plus de temps.

Nous avons entendu d'excellents témoignages, et j'ai du mal à couper la parole à tout le monde, mais nous devons suspendre brièvement la séance pour que le prochain groupe de témoins prenne place.

Je tiens à remercier les témoins du temps qu'ils nous ont consacré.

Sur ce, chers collègues, nous allons suspendre brièvement la séance pour permettre aux nouveaux témoins de s'installer.

Merci.

• (1630)

(Pause)

• (1635)

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Nous reprenons nos travaux.

Dans le deuxième groupe de témoins, nous accueillons Mme Lisa Brunner, qui comparait à titre personnel.

Nous recevons également Jason Jacques et Caroline Nicol, du Bureau du directeur parlementaire du budget.

Vous disposerez chacun de cinq minutes pour votre exposé.

Je vais commencer par Mme Brunner.

Lisa Brunner (chercheuse postdoctorale, University of British Columbia, Centre d'études sur la migration, à titre personnel): Merci à la présidente et aux membres du Comité de me donner l'occasion d'intervenir.

Je me joins à vous depuis le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Musqueams, où se trouve le Centre d'études sur la migration de l'Université de la Colombie-Britannique. Je suis chercheuse postdoctorale. Je comparais à titre de spécialiste universitaire et non pas de représentante de l'établissement.

Expliquer les problèmes systémiques du Programme des étudiants étrangers n'est pas simple, et je ne pense pas qu'on puisse classer clairement les divers acteurs comme victimes, méchants et vainqueurs. J'ai soumis au Comité un rapport publié hier par le Centre d'excellence sur la fédération canadienne, qui présente en détail mon évaluation du programme. Aujourd'hui, je vais simplement souligner quelques points qui n'ont pas été beaucoup abordés jusqu'à maintenant.

Depuis la Seconde Guerre mondiale, le recrutement d'étudiants étrangers est présenté comme une solution à de nombreux problèmes de politique au Canada. Au départ, il a été conçu comme un vecteur de la puissance douce et une forme de développement international et d'aide internationale, comme nous l'a dit Mme Trilokekar. Ensuite, dans les années 1980, c'était une forme d'exportation lucrative, grâce aux frais de scolarité supérieurs exigés des étrangers, et plus tard une source de chercheurs hautement qualifiés. Dans les années 2010, les étudiants étrangers ont été vus comme une source d'immigrants dits « idéaux » et, plus récemment, ils ont servi à atténuer les pénuries de main-d'œuvre à court terme.

Chaque vague attire différents types d'étudiants aux motivations variables, de sorte qu'il est très difficile d'en parler comme d'un groupe homogène, car il ne l'est pas. Chaque vague fait également intervenir différents acteurs politiques ayant des objectifs distincts. Parfois, ces objectifs se recoupent, mais ils peuvent aussi être discordants au point d'être contradictoires.

Nous voyons aujourd'hui un champ de la politique voué à l'incohérence et à l'instabilité, sans coordination intersectorielle à plusieurs niveaux. Votre étude met l'accent sur les solutions à long terme. Il nous faut une planification placée sous le signe de l'avenir, de la collaboration et de la pensée systémique, capable de reconnaître le recrutement et l'établissement des étudiants étrangers comme une forme distincte de migration et de prendre acte de l'effet domino des changements apportés sans véritable consultation. C'est particulièrement important en ce moment, car le réseau d'enseignement supérieur constitue un mécanisme de recrutement économique des immigrants en pleine croissance dans de nombreux pays de l'OCDE, comme l'a fait valoir Mme Trilokekar. Avant longtemps, peut-être, le gouvernement fédéral canadien aura du mal à attirer des étudiants étrangers comme immigrants.

L'ajout de cibles relatives aux résidents temporaires dans le plan des niveaux d'immigration a été productif, à mon avis, mais la politique d'immigration exige de la stabilité, des délais de traitement fiables et, surtout, une planification au-delà d'un horizon triennal. De nombreux éléments du Programme des étudiants étrangers recueillent l'appui de tous les partis lorsque les politiques sont claires et durables. Nous devons de toute urgence rétablir la confiance du public non seulement dans le Programme des étudiants étrangers, mais aussi dans nos systèmes d'immigration et d'enseignement supérieur public.

Une fois que le Canada aura une stratégie cohérente, la transparence devrait être assurée de deux grandes manières. D'abord, des rapports rigoureux et accessibles au public sont nécessaires pour promouvoir la responsabilité partagée. Il existe pour l'heure une disparité importante entre les pratiques des établissements et celles des provinces. Par exemple, quelle proportion des revenus provenant des frais de scolarité des étudiants étrangers de chaque établissement est consacrée à la construction de logements et services de soutien pour les étudiants étrangers? Les mécanismes provinciaux et territoriaux d'assurance de la qualité régissant les établissements d'enseignement désignés sont-ils suffisants? Compte tenu du degré de commercialisation introduit par ce système, des repères explicites sont essentiels.

Deuxièmement, le parcours des étudiants étrangers vers la résidence permanente doit être prévisible et clairement expliqué afin que les étudiants aient des attentes fondées et puissent faire des choix éclairés. Les étudiants étrangers ne veulent pas tous rester au Canada après avoir obtenu leur diplôme, mais bon nombre d'entre eux le souhaitent, et ceux qui deviennent des résidents permanents réussissent mieux que la moyenne au plan matériel et apportent une contribution importante à nos collectivités. Dans le système actuel, si on veut en arriver là, les étudiants doivent vivre dans l'incertitude pendant des années avant de savoir s'ils pourront rester pour de bon.

Un segment de notre société reste vulnérable à l'exploitation, avec des recours limités ou une représentation politique limitée. Une plus grande transparence permettrait de respecter les valeurs canadiennes d'équité et de remédier à la précarité systémique associée à la prolongation du statut de résident temporaire.

Enfin, compte tenu de l'abaissement des objectifs en matière de permis d'études, le Canada devrait bien réfléchir aux étudiants étrangers auxquels il doit accorder la priorité et à la façon dont nous les appuyons. Il faudrait évaluer des initiatives adaptées comme le programme Étudier pour m'y établir qui est offert au Canada atlantique et dont Mme Trilokekar a parlé, je crois, et le projet pilote pour les étudiants des communautés francophones en situation minoritaire, qui est lié à des objectifs stratégiques plus généraux comme le maintien dans des régions ciblées.

Tandis que nous rebâtissons la confiance, il est également possible de redorer la réputation du Canada pour son innovation en matière de politiques d'immigration respectées à l'échelle mondiale et fondées sur des données probantes.

Merci. J'ai hâte d'entendre vos questions.

• (1640)

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci beaucoup, madame Brunner.

Passons maintenant à nos collègues du Bureau du directeur parlementaire du budget.

Jason Jacques (directeur parlementaire du budget par intérim, Bureau du directeur parlementaire du budget): Merci de nous avoir invités.

Je suis accompagné de Caroline Nicol. Elle est l'experte en démographie et en immigration au bureau.

En janvier 2025, nous avons publié une *Évaluation de l'incidence du Plan des niveaux d'immigration 2025-2027*. Nous estimons que les nouvelles cibles d'immigration fixées par le gouvernement entraîneraient une baisse du PIB nominal de l'ordre de 37 milliards de dollars en moyenne sur les trois prochaines années.

[Français]

Nous serons heureux de répondre à vos questions sur notre analyse du Plan des niveaux d'immigration 2025-2027 ou sur d'autres études réalisées par notre bureau.

Merci, madame la présidente.

[Traduction]

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci beaucoup.

Très bien, mesdames et messieurs, nous allons passer à la série de questions de six minutes.

Commençons par M. Ma. Six minutes.

Michael Ma (Markham—Unionville, PCC): Merci, madame la présidente.

Mes questions s'adressent d'abord à Mme Brunner.

Tout d'abord, merci beaucoup de prendre acte des problèmes que nous éprouvons actuellement ou depuis une dizaine d'années dans le programme d'immigration des étudiants et des permis d'études.

Je vais situer ma question dans son contexte. Vous avez été l'auteur principale d'un document publié en 2025 dans lequel vous avez comparé les établissements d'enseignement supérieur de l'Australie, du Canada et de l'Allemagne de 1990 à 2019 sous l'angle de leur rôle dans la gouvernance de l'immigration. Je n'ai pu m'empêcher de remarquer, dans votre résumé de l'examen stratégique des programmes de visa d'étudiant effectué en 2011 par l'Australie, que le principal enjeu de politique de ce pays, il y a plus d'une décennie, correspond à celui sur lequel le Canada s'interroge aujourd'hui.

Dans votre résumé du problème qui s'est posé en 2011, vous avez dit que la réputation ternie du secteur de l'éducation australien était attribuable à la multiplication des collèges privés sans scrupules et à l'augmentation du nombre d'étudiants étrangers bidons qui utilisaient l'éducation comme un moyen d'immigrer.

Dans votre rapport, je vois des énoncés qui nous ramènent au Canada d'aujourd'hui. Premièrement, les étudiants étrangers ont été exploités par des fournisseurs de services d'éducation et des agents; deuxièmement, l'intégrité du programme de visas d'étudiant était en jeu; troisièmement, on avait l'impression que la qualité de l'éducation était à la baisse dans certains établissements.

Vu votre compréhension de l'évolution du contexte des politiques migratoires en Australie et au Canada, avec les établissements d'enseignement supérieur, ma question porte sur la trajectoire des deux pays.

Êtes-vous d'accord pour dire qu'il y a, avec un certain décalage, un parallèle qui se dessine entre l'Australie et le Canada concernant les étudiants étrangers au plan de la politique, l'éducation recoupant l'immigration? Dans l'affirmative, quelles leçons le Canada peut-il tirer de la crise que l'Australie a traversée en 2011?

• (1645)

Lisa Brunner: Mme Trilokekar en a dit un mot dans ses observations.

Il existe des priorités concurrentes similaires entre les acteurs politiques et des frictions entre diverses compétences en Australie et au Canada. Cela se concrétise à des périodes différentes. Il y a évidemment des différences importantes entre les deux pays, mais ils ont tous les deux un défi à relever du côté de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire les problèmes de financement et la commercialisation qui en résulte pour les établissements publics d'enseignement supérieur.

Quant à l'immigration, on présente explicitement la résidence permanente comme une carotte, sans qu'il y ait suffisamment d'espace pour accorder la résidence permanente à tous ces étudiants, et il y a un impact sur le système d'enseignement supérieur, car il faut savoir quels programmes attirent les étudiants et dans quelle mesure ils correspondent aux besoins du marché du travail.

L'Allemagne est très intéressante parce que, là-bas, les frais de scolarité des étudiants étrangers ne sont pas différents de ceux des étudiants allemands. Essentiellement, en Allemagne, le système d'enseignement supérieur est financé de façon beaucoup plus généreuse qu'au Canada. Nous constatons donc que la commercialisation de l'enseignement supérieur a un grand retentissement. Si nous avions plus de possibilités de financement pour l'enseignement supérieur, certains problèmes s'atténueraient. Bien sûr, il faudrait aussi une réglementation.

L'Allemagne attire principalement des étudiants étrangers en tant qu'immigrants, pas nécessairement pour financer son système d'enseignement supérieur.

Michael Ma: Je reviens sur le rôle que le plafonnement du nombre d'étudiants étrangers a joué dans l'atténuation de l'exploitation des étudiants étrangers en Australie et au Canada.

Lisa Brunner: La croissance rapide du nombre global des résidents temporaires en 2022 et 2023 a contribué à donner au Canada son taux de croissance démographique annuel le plus élevé depuis 1957. La croissance de la population a depuis ralenti avec le plafonnement.

Je comprends que l'attitude du public à l'égard de l'immigration est très importante si on veut que le Canada maintienne l'acceptabilité sociale d'un soutien à l'immigration, dont nous savons que notre pays dépend beaucoup.

Michael Ma: Je passe à un autre sujet. Dans votre analyse qui figure dans votre rapport, vous soulignez que la reconnaissance par l'enseignement supérieur que sa propre dépendance économique vis-à-vis des étudiants étrangers constitue une vulnérabilité a été le point central le plus notable dans les mémoires que vous avez reçus.

Pourquoi délivrons-nous des permis d'études à des étrangers qui n'ont pas montré qu'ils maîtrisent au moins l'une de nos langues nationales, de sorte qu'ils doivent suivre une formation linguistique après avoir obtenu leur diplôme?

Lisa Brunner: Il faudrait que je voie exactement de quoi vous parlez.

Michael Ma: C'est dans un document que vous avez publié.

Lisa Brunner: Je ne connais aucune institution au Canada qui n'ait pas d'exigence linguistique minimale pour le français ou l'anglais, mais je pourrais me tromper. Je ne suis pas sûre.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci. Nous n'avons plus de temps.

Nous allons passer à Mme Zahid. Six minutes.

Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci aux deux témoins de comparaître devant le Comité.

Ma question s'adresse à Mme Brunner. Votre travail postdoctoral au Centre d'études sur la migration de l'Université de la Colombie-Britannique met l'accent sur la justice sociale dans l'intégration des migrants, y compris les dimensions sexospécifiques et rationalisées de l'expérience des étudiants étrangers, afin de favoriser un système vraiment équitable.

Quelles mesures proposeriez-vous pour protéger les étudiants étrangers vulnérables, comme ceux des pays du Sud, contre l'exploitation en éducation et dans le parcours migratoire, tout en veillant à ce que les voies d'accès à l'intégration soient conformes aux engagements du Canada en matière de décolonisation et d'inclusion?

• (1650)

Lisa Brunner: Merci beaucoup. Je vous suis vraiment reconnaissante de cette question.

La commercialisation de l'éducation internationale dans son ensemble fait problème parce que, d'une certaine façon, il s'agit d'un important transfert de richesse des pays à faible revenu vers des pays comme le Canada, dans le Nord. Comme je l'ai dit, l'Allemagne a une approche très différente. Dans certains pays, on met davantage l'accent sur un recrutement d'étudiants étrangers qui se situe dans une approche plus large du développement et de l'aide, en accordant la priorité à une diversité de nature différente des étudiants et de leurs antécédents.

Il est difficile de répondre à la question à cause des restrictions du système. J'essaie d'y réfléchir un instant.

Beaucoup d'établissements offrent aux étudiants étrangers des services importants qui pourraient être mieux soutenus. Les établissements d'enseignement supérieur jouent un rôle très important à la place du gouvernement dans la prestation de ces services, qui sont essentiellement des services d'aide à l'établissement des étudiants, services que le gouvernement aurait financés auparavant. Il pourrait y avoir une coordination et une réglementation de ces services pour assurer l'uniformité et faire en sorte que les étudiants puissent s'épanouir pendant qu'ils sont chez nous.

Il est aussi extrêmement important de maintenir une attitude positive à l'égard de l'immigration pour éviter de tomber dans des discours creux sur l'immigration qui sont le terreau des crimes haineux, du racisme et de la discrimination.

Salma Zahid: Vous avez parlé de l'Allemagne. Y a-t-il d'autres pays qui ont mieux fait?

Lisa Brunner: Qu'entendez-vous par « mieux fait »?

Salma Zahid: Qu'est-ce qui a vraiment fonctionné dans un pays ou l'autre pour favoriser l'enseignement supérieur et l'intégration?

Lisa Brunner: À propos des étudiants étrangers, on pourrait innover sur certains plans en matière de politiques. Le Canada pourrait jouer un rôle à cet égard si nous prenions vraiment au sérieux l'occasion d'élaborer une stratégie de l'éducation internationale qui mette cet aspect à l'avant-plan et tienne compte de la raison d'être de nos établissements d'enseignement supérieur et de notre responsabilité envers notre propre pays et envers le monde.

Il est possible d'offrir des parcours complémentaires par lesquels nous pourrions aider les étudiants choisis à l'étranger et accueillis en fonction de certains besoins, si cela se fait de façon très bien coordonnée.

Salma Zahid: Merci.

Dans votre thèse de doctorat sur l'« éducation », vous avez décrit le recrutement des étudiants étrangers comme un mode d'immigration économique distinct en trois étapes qui a modifié le rôle social de l'enseignement supérieur.

Vu la croissance rapide du nombre d'étudiants étrangers au Canada, comment recommanderiez-vous que le gouvernement fédéral mette en œuvre un cadre de gestion des migrations pour éviter que le nombre d'étudiants ne dépasse nos capacités d'accueil et concilier les avantages économiques et les défis de l'intégration?

Lisa Brunner: Certaines des politiques que j'ai évoquées dans mon exposé liminaire — des programmes comme Étudier pour rester et le projet pilote pour les étudiants des communautés francophones en situation minoritaire — sont des exemples où nous voyons une priorité stratégique, comme le maintien dans les régions. Nous avons une collaboration intersectorielle. Le gouvernement sélectionne des étudiants qui voudraient probablement rester au Canada à long terme, mais qui répondent également aux besoins et aux objectifs précis d'autres politiques d'immigration. Ensuite, on leur offre des services d'aide à l'établissement et on les aiguille vers des parcours qui pourraient les aider à rester dans ces régions.

Pour ma part, je pense que des services d'établissement plus nombreux pour les étudiants pourraient être bénéfiques, mais ils ne doivent pas nécessairement être offerts uniquement par les gouvernements fédéral ou provinciaux. Une collaboration intersectorielle est possible, car les établissements qui fournissent de facto de nombreux services d'établissement depuis un certain temps ont une forte capacité.

J'ai été conseillère auprès d'étudiants étrangers dans une université à forte intensité de recherche pendant 10 ans, avant de faire mon doctorat. Je sais que mes collègues travaillent très fort pour aider les étudiants à s'adapter à la vie au Canada.

• (1655)

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci, madame Zahid.

Nous allons passer à M. Brunelle-Duceppe. Six minutes.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Monsieur Jacques, dans votre allocution, vous nous avez dit que vous arriviez à la conclusion que le PIB baisserait de 37 milliards de dollars avec le Plan des niveaux d'immigration 2025-2027.

Pouvez-vous expliquer au Comité comment vous arrivez à cette conclusion?

Caroline Nicol (conseillère-analyste, Bureau du directeur parlementaire du budget): La manière dont ça se transmet à l'économie canadienne, c'est que, d'un côté, il y a une diminution des heures travaillées. Essentiellement, il y a moins de personnes disponibles pour travailler, il y a moins d'heures travaillées. Automatiquement, cela va affecter l'activité économique du pays.

L'autre vecteur qu'on peut regarder, c'est l'aspect de la consommation. Moins de personnes vont consommer différents produits. Ça entraîne aussi une baisse de l'activité économique.

Alexis Brunelle-Duceppe: Dans votre rapport, avez-vous décliné les différentes tranches d'immigration existantes? Il y a, par exemple, l'immigration temporaire et l'immigration permanente. Dans l'immigration temporaire, il y a les travailleurs, les demandeurs d'asile, les étudiants.

Dans votre rapport, est-ce décliné par tranches d'immigration?

Caroline Nicol: Dans l'exercice que nous avons fait, nous n'avons pas nécessairement fait de différence dans les différentes catégories. Nous avons traité cela comme un choc démographique global.

Là où c'est un peu plus détaillé, relativement aux réalités de ce segment de population, c'est sous l'aspect de l'âge. Par exemple, nous avons une population de résidents temporaires et d'immigrants plus jeunes que la moyenne de la population. Par conséquent, notre résultat reflète des comportements dans le marché du travail qui sont un peu différents pour ce groupe d'âge.

Alexis Brunelle-Duceppe: Je présume que, dans votre rapport, vous n'avez donc pas inclus les demandeurs d'asile.

Caroline Nicol: En fait, nous avons pris les chiffres du gouvernement sur la population et nous les avons comparés à une espèce de scénario contrefactuel, où le gouvernement n'avait pas abaissé les cibles d'immigration permanente et n'avait pas fixé l'objectif à 5 % de la population totale. Ce sont donc les deux scénarios que nous avons comparés.

Il est certain que la cible de 5 % de la population inclut les demandeurs d'asile. Dans notre modèle économique...

Alexis Brunelle-Duceppe: Je ne cherche pas à contester la façon dont vous avez fait le rapport, mais nous serons tous deux d'accord pour dire que les situations sont différentes selon les cas, par exemple, lorsque quelqu'un arrive ici comme demandeur d'asile.

Vous avez parlé de consommation et d'heures travaillées, etc. Il y a une réalité particulière pour quelqu'un qui arrive sur le territoire, qui est ici pour demander de l'aide. Il fait une demande d'asile donc, nécessairement, cette personne a besoin d'aide. Ce ne sont pas toutes les personnes qui obtiennent leur statut de réfugié. Par contre, il y a quand même une différence entre l'apport économique d'un demandeur d'asile et celui de quelqu'un qui vient travailler ici au sein d'une profession libérale.

Caroline Nicol: C'est certain. L'exercice que nous avons fait visait à donner un ordre de grandeur de l'effet que peut avoir un choc démographique de cette ampleur sur l'économie.

Bien sûr, les différentes réalités économiques dans le marché du travail des différents acteurs peuvent changer les choses. Dans ce cas-ci, nous avons vécu un peu les deux extrêmes. Il y a eu deux années où un influx démographique considérable a été observé dans l'économie canadienne. Maintenant, c'est un peu le retour du balancier. Nos résultats sont donc comparés à ceux des deux années précédentes.

Alexis Brunelle-Duceppe: Dans le même rapport, vous dites qu'il n'y a pas d'incidence sur le logement. Vous n'établissez pas de rapport entre immigration et logement.

Caroline Nicol: Évidemment, la réduction de l'immigration entraîne une diminution de la demande de logement; par conséquent, cela met de la pression à la baisse sur les prix des logements. Nous le mentionnons. Nous avons aussi travaillé à un rapport sur l'écart entre la demande et l'offre de logement. Quand on compare les deux versions de notre rapport, on peut voir que la baisse démographique améliore l'équilibre entre l'offre et la demande de logement.

Ce n'est pas dans ce rapport, mais cette question a été abordée.

● (1700)

Alexis Brunelle-Duceppe: Est-ce que ça a été décliné seulement pour les étudiants étrangers, en matière de logement, par exemple?

Avez-vous quelque chose là-dessus?

Caroline Nicol: Nous n'avons pas fait cette distinction.

Alexis Brunelle-Duceppe: Madame Brunner, je vois que vous êtes une spécialiste des politiques migratoires et des permis d'étude.

J'ai eu l'occasion de parler avec de nombreux ambassadeurs et ambassadrices du continent africain, qui me disaient qu'un débat devrait avoir lieu sur le fait que beaucoup d'étudiants proviennent d'Afrique. Ils vont étudier à l'étranger, notamment ici, au Québec et au Canada, mais ils ne retournent pas dans leur pays, par la suite. Ces ambassadeurs commencent à s'en inquiéter puisqu'ils ont l'impression de perdre certaines forces vives de la société des différents pays d'Afrique.

Avez-vous étudié cette situation? En avez-vous entendu parler, en tant que spécialiste?

[Traduction]

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Veuillez répondre très brièvement, car nous n'avons plus de temps.

Lisa Brunner: Ce n'est pas vraiment mon domaine de compétence, mais il y a un débat théorique au sujet de l'exode des cerveaux par opposition à la circulation des cerveaux. Les envois de fonds, par exemple, peuvent contribuer au développement.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci.

Passons maintenant à M. Davies, qui aura cinq minutes.

Fred Davies (Niagara-Sud, PCC): Merci, madame la présidente.

Je voudrais simplement avoir une précision de la part de Mme Nicol ou de M. Jacques.

Vous avez dit que l'impact de 37 milliards de dollars sur le PIB était lié aux travailleurs étrangers temporaires et aux visas d'étudiant? Les deux facteurs sont combinés ou séparés?

Caroline Nicol: Pour l'essentiel, le choc que nous avons mis en lumière tient à tout ce qui découle du plan des cibles d'immigration

prévues en novembre, ce qui touche les résidents permanents et tous les résidents temporaires.

Fred Davies: D'accord, merci.

Lorsque les fonctionnaires ont comparu plus tôt, j'ai demandé quel était l'impact économique du changement soudain apporté au programme des visas d'étudiant, et ils m'ont répondu qu'ils ne pouvaient pas répondre, qu'ils n'avaient pas ces données. Quand avez-vous fait votre étude?

Caroline Nicol: Nous l'avons publiée en janvier 2025.

Fred Davies: Les fonctionnaires du ministère auraient dû avoir ces renseignements

Mme Brunner a signalé une chose que je souhaitais entendre depuis le début de l'étude, soit le fait que, en l'absence de consultations, il y a un effet domino. Au terme de l'étude, cette expression restera comme une description juste de la situation actuelle.

Le directeur parlementaire du budget a-t-il par exemple évalué les coûts de ces changements soudains ou, comme se plaît à dire le premier ministre, de cette rupture? C'est une rupture fondamentale, ce changement soudain du système d'immigration, qui a eu un impact énorme sur les établissements postsecondaires. Le directeur parlementaire du budget a-t-il calculé les coûts pour le gouvernement fédéral, en dehors du programme d'immigration, par exemple pour l'ASFC, soit l'Agence des services frontaliers du Canada, ou IRCC, sous l'angle de l'impact à long terme des changements apportés à ce programme? A-t-on évalué les coûts?

Jason Jacques: Nous avons travaillé par le passé à divers changements apportés à la politique d'immigration. L'un des rapports qui portent sur le point que vous avez soulevé et qui me vient immédiatement à l'esprit a été préparé par le président du Comité en 2018 au sujet de la migration irrégulière à la frontière. De toute évidence, notre bureau serait disposé à entreprendre des travaux semblables à l'avenir si le Comité adoptait une motion en ce sens.

Fred Davies: Madame la présidente, il serait utile que nous ayons ces renseignements.

Lorsque le gouvernement a soudainement changé d'orientation à propos des étudiants étrangers, il a placé beaucoup de collègues et d'établissements postsecondaires dans une situation financière très difficile. Dans l'énoncé économique de 2023, le gouvernement a modifié la façon dont les établissements d'enseignement postsecondaire sont traités en ce qui concerne la faillite, l'insolvabilité et la responsabilité envers les créanciers.

Essentiellement, le gouvernement fédéral a retiré aux établissements d'enseignement postsecondaire la possibilité de demander une protection en cas de faillite ou d'insolvabilité. C'est dire que les gouvernements fédéral et provinciaux assumeront la responsabilité du déclin financier, voire du déclin catastrophique de certains établissements d'enseignement postsecondaire.

Il est probable que, au cours des prochaines années, plusieurs établissements postsecondaires deviendront insolubles et chercheront à obtenir une certaine protection contre les créanciers.

Avez-vous des données, ou êtes-vous prêt à mener une enquête sur les conséquences pour le contribuable?

● (1705)

Jason Jacques: Là encore, si le Comité adopte une motion en ce sens, nous serions heureux d'entreprendre le travail, de faire l'analyse et de la lui communiquer.

Fred Davies: Vous n'avez pas de données à ce jour sur...

Jason Jacques: Je ne peux pas dire que nous n'en avons pas. Chose certaine, je n'ai pas connaissance d'ensembles de données particuliers que le bureau posséderait en ce moment, car on ne nous a pas demandé d'examiner la question. Cela dit, d'emblée, je peux penser à quelques ensembles de données qu'il serait bon de parcourir.

Fred Davies: Pouvez-vous me donner un exemple?

Jason Jacques: Pour commencer, les soirs et les week-ends, je consulte les états financiers des universités et collèges de l'Ontario ainsi que les sites Web de la province et du ministère de l'Éducation et le cadre stratégique dont il s'est doté pour intervenir dans les collèges et les universités et les aider à éliminer leurs déficits d'exploitation importants, voire insoutenables. Ce sont de très bonnes sources, mais si vous m'accordez plus de cinq minutes, je pourrais probablement vous proposer un meilleur mandat.

Fred Davies: Cela me va, merci.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci.

Monsieur Fragiskatos, vous avez cinq minutes.

Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci beaucoup, madame Brunner.

Je remercie également le directeur parlementaire du budget de comparaître.

Madame Brunner, la question porte sur une affirmation que vous avez faite au début de votre témoignage selon laquelle nous devrions, dans la mesure du possible — en fait, toujours — éviter de considérer certains comme des victimes ou des méchants dans tout cela, lorsqu'on parle des étudiants étrangers. « Victimes, méchants et vainqueurs », avez-vous dit, si je me souviens bien.

Je crois comprendre ce que vous voulez dire par-là, mais pouvez-vous vous expliquer plus longuement?

Lisa Brunner: On n'a pas fait assez de nuances lorsqu'on a voulu savoir qui était à blâmer et cela vaut pour les établissements, car il ne s'agit pas vraiment d'une opposition entre établissements privés et publics, ni entre collèges et universités, car il y a au Canada des universités privées à but lucratif qui n'ont pas été vraiment étudiées.

Les collèges privés qui exploitent les étudiants méritent sans aucun doute de sévères critiques, tout comme les systèmes axés sur la commercialisation qui les font surgir et leur permettent de prospérer, mais de nombreux programmes privés ont été offerts aux termes de contrats de licence lucratifs avec des établissements publics, comme Alex Usher l'a expliqué dans son témoignage, je crois.

Autre grande difficulté, les étudiants étrangers sont présentés d'une certaine façon et on leur reproche des problèmes systémiques alors qu'ils y sont pour fort peu de chose. Il a eu beaucoup de discours clivants au sujet des étudiants étrangers — de la part de diverses parties, pour être honnête. On les rend responsables de la crise du logement, par exemple, plutôt que d'examiner des problèmes plus structurels comme le sous-investissement dans le logement social et hors marché, la financiarisation des maisons comme actifs, la faiblesse de la protection des locataires, etc. Il y a eu une croissance importante en 2022 et 2023, mais les étudiants étrangers représentent toujours une part modeste de la demande.

Pour en revenir à cette phase très importante dans l'évolution de l'attitude du public à l'égard de l'immigration au Canada, il est important de préserver la dignité et le respect de tous les membres de nos collectivités qui contribuent de diverses manières, comme les étudiants étrangers le font.

Peter Fragiskatos: Merci beaucoup.

Je vais vous demander de revenir à l'exemple de l'Allemagne, car vous avez signalé, fait très intéressant, que ce pays n'applique pas des frais de scolarité différents selon les divers groupes. Les étudiants allemands et étrangers paient la même chose.

Un grand nombre des difficultés que les collèges, en particulier, et les universités doivent affronter maintenant tiennent au fait que le financement provincial a diminué, comme nous l'avons entendu dans le témoignage précédent. Avez-vous suivi cette évolution? À une certaine époque, l'apport des provinces représentait 80 % du financement des universités et des collèges, et c'est maintenant autour de 20 %.

Pouvez-vous nous parler du modèle allemand, par exemple? Comment pourrait-il servir de modèle au Canada? Si nous ne nous attaquons pas à certains problèmes structurels fondamentaux... Bien sûr, il y a au niveau fédéral des problèmes à considérer, et ils seront examinés, mais il y a aussi des responsabilités provinciales qu'il faut respecter. Le rétablissement d'un financement conséquent, sérieux, fera beaucoup pour aplanir bien des difficultés que nous voyons surgir.

• (1710)

Lisa Brunner: Il y a beaucoup de différences entre les provinces et les territoires et, en général, le financement public de l'enseignement supérieur diminue depuis les années 1970, peu importe les partis politiques au pouvoir. Nous savons que les subventions de fonctionnement n'ont pas suivi le rythme de l'inflation. Il est donc certain que le financement de l'enseignement supérieur, la sous-évaluation de son rôle dans la société et le refus des Canadiens, peut-être, de financer leur propre système d'enseignement supérieur, quitte à compter sur les frais de scolarité des étudiants étrangers pour le subventionner, sont des questions préoccupantes.

Je peux vous communiquer, sur le système allemand notamment, des renseignements qui vous donneraient plus de détails. Je me ferai un plaisir de vous fournir ces renseignements. On craint qu'en Allemagne, il n'y ait une commercialisation croissante semblable à celle qu'on observe dans d'autres pays. C'est très attrayant et le capitalisme est très puissant. Il est très difficile de concevoir un modèle différent, mais il nous est possible de vraiment réfléchir aux priorités de notre société.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Vous avez terminé juste au bon moment. Incroyable.

Passons à M. Brunelle-Duceppe, qui aura deux minutes.

[Français]

Alexis Brunelle-Duceppe: Monsieur Jacques, certains parlementaires nous disent que c'est la faute du Québec et des provinces s'il y a un désengagement financier envers les institutions postsecondaires, et donc, si les universités sont sous-financées.

D'après moi, c'est plutôt parce que, depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, le fédéral a décidé de couper massivement les transferts aux provinces pour équilibrer son budget.

Êtes-vous d'accord avec moi?

Jason Jacques: Malheureusement, nous n'avons pas encore fait d'évaluation de cette affirmation. Si le Comité en faisait la demande, je serais sans doute en meilleure position pour vous faire part de mon opinion.

Alexis Brunelle-Duceppe: Madame la présidente, j'aimerais que le directeur parlementaire du budget nous présente une analyse de ce qui s'est produit à la fin des années 1990 et au début des années 2000 en ce qui concerne les compressions dans les transferts aux provinces. J'aimerais également savoir si cela a eu une incidence sur la gestion des provinces, notamment en matière d'éducation.

Jason Jacques: Selon les chiffres, il est évident qu'il y a eu une réduction des transferts du gouvernement fédéral aux provinces. Je ne suis toutefois pas un expert des effets qu'ont pu avoir ces compressions sur chaque province, surtout en ce qui concerne la situation au Québec à cette époque. On peut toutefois imaginer que ça a pu poser certains défis, tant pour le Québec que pour les autres provinces.

Alexis Brunelle-Duceppe: Madame Brunner, pouvez-vous me parler rapidement de la réputation sur la scène internationale du système d'éducation actuel pour les étudiants étrangers au Canada?

[Traduction]

Lisa Brunner: Je ne peux parler que de faits anecdotiques signalés par des collègues, car ce n'est pas exactement mon champ de compétence. Il y a certainement eu des répercussions parce que le nombre de demandes présentées aux établissements d'enseignement supérieur canadiens a diminué. On a essentiellement l'impression que le Canada ne veut pas d'étudiants étrangers, si je peux ainsi simplifier.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Votre temps de parole est écoulé. Merci.

Nous passons maintenant à M. Menegakis. Cinq minutes.

Costas Menegakis: Merci, madame la présidente, et merci aux témoins d'avoir accepté de comparaître.

J'adresserai d'abord quelques questions au directeur parlementaire du budget.

Le gouvernement fédéral vous a-t-il demandé d'étudier les coûts que le nombre excessif d'étudiants étrangers a occasionnés dans le système de soins de santé du Canada?

• (1715)

Jason Jacques: Non, nous n'avons pas reçu de demande de cette nature.

Costas Menegakis: Pouvez-vous vous engager à faire cette étude? Est-il possible de la réaliser pour le Comité?

Jason Jacques: Absolument. Si le Comité formule une demande, nous serons heureux de nous acquitter de cette tâche.

Costas Menegakis: Merci. Ce serait utile.

Le gouvernement fédéral vous a-t-il demandé de faire une recherche sur le nombre d'heures travaillées par les étudiants étrangers au Canada? Avez-vous étudié la question?

Jason Jacques: Un fonctionnaire serait probablement mieux placé que moi pour répondre à cette question.

De notre côté, nous ne faisons pas partie du gouvernement fédéral en tant que tel. Je ne peux donc pas parler de ce qu'il a fait ou non.

Costas Menegakis: Ma question était la suivante: vous a-t-on demandé de le faire?

Jason Jacques: Non, nous n'avons pas reçu de demande.

Costas Menegakis: Là encore, si nous avons besoin de cette information, il faudrait que le Comité présente une demande. Il me semble que ce serait très utile, madame la présidente.

Le gouvernement fédéral vous a-t-il demandé d'étudier les coûts que ce nombre excessif d'étudiants étrangers a entraînés pour les services d'infrastructure sociale du Canada?

Jason Jacques: Non. Il y a 360 000 fonctionnaires au service du gouvernement fédéral et notre bureau compte un effectif de 36 personnes, englobé dans ce nombre de 360 000. La fonction publique est dotée d'une solide capacité en matière de politiques. Elle fait habituellement son propre travail.

C'est sans doute pourquoi on ne nous demande pas ce travail.

Costas Menegakis: Vous, le Bureau du directeur parlementaire du budget, qui êtes une ressource indépendante et un service très précieux, n'avez pas été invités à fournir ces études?

Jason Jacques: Non.

Costas Menegakis: Voilà donc autre chose que nous pourrions vous demander, avec l'approbation du Comité.

Le gouvernement fédéral vous a-t-il demandé de faire une analyse du nombre de logements nécessaires pour loger adéquatement le grand nombre d'étudiants étrangers que le gouvernement fédéral a admis au Canada?

Jason Jacques: Non.

Costas Menegakis: Il ne l'a pas fait. Voilà une autre chose qui nous serait très utile. On serait porté à penser que c'est un facteur qu'il doit considérer avant d'adopter ses politiques.

Le gouvernement fédéral vous a-t-il demandé d'estimer l'augmentation des coûts du logement, en particulier dans les régions où se trouvent des universités et des collèges? Nous avons entendu plus tôt, avant vous, des témoins qui nous ont dit que le coût du logement avait considérablement augmenté.

Le gouvernement vous a-t-il demandé d'étudier les répercussions sur les coûts du logement du grand nombre d'étudiants étrangers qu'il a admis?

Jason Jacques: Non.

Puis-je faire une recommandation?

Costas Menegakis: Bien sûr.

Jason Jacques: Au départ, le Comité devrait faire une demande aux ministères compétents, les obligeant à lui communiquer les études que vous énumérez depuis quelques minutes. Chose certaine, nous commencerions par envoyer une demande d'information aux ministères compétents, pour voir quel travail a déjà été fait au lieu de demander d'emblée à des membres de notre personnel de refaire le travail déjà réalisé par 360 000 fonctionnaires fédéraux hautement qualifiés.

Costas Menegakis: Je comprends. Merci.

Nous avons entendu le témoignage de fonctionnaires et ces renseignements ne nous ont pas été communiqués. C'est pourquoi j'ai pensé vous poser la question. Nous allons passer par les bons circuits pour nous assurer que la demande est acheminée correctement.

Jason Jacques: J'insiste: je ne cherche pas à dresser quelque obstacle que ce soit.

Costas Menegakis: Non, je comprends.

Jason Jacques: Nous sommes là pour vous appuyer. Notre objectif est de veiller à ce que vous receviez l'information le plus rapidement possible. Nous voulons simplement éliminer le maximum de bureaucratie.

Si le gouvernement a déjà fait le travail, le Comité a plus de pouvoir qu'un mandataire du Parlement pour l'obtenir. Les ministères sont obligés de vous fournir les renseignements qu'ils possèdent déjà.

Costas Menegakis: C'est très clair. Merci, monsieur Jacques.

Ma prochaine question s'adresse à Mme Brunner.

Je vous remercie également de votre témoignage d'aujourd'hui.

Madame Brunner, vous avez dit qu'il y a de plus en plus de tension liée aux jeux politiques à propos de l'immigration et que les étudiants étrangers servent de boucs émissaires pour détourner l'attention des problèmes d'ordre structurel. C'est une affirmation très percutante.

Croyez-vous que le gouvernement libéral est en train de blâmer le nombre excessif d'étudiants étrangers que ses politiques laissent entrer au Canada pour faire oublier ses propres lacunes en matière de logement, de soins de santé et d'emploi?

Lisa Brunner: C'est une bonne question.

• (1720)

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Une réponse brève.

Lisa Brunner: Il semble que le gouvernement actuel ait adopté une approche différente de celle du gouvernement précédent.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Merci.

Passons maintenant à Mme Zahid, qui aura cinq minutes.

Salma Zahid: Merci, monsieur le président.

Ma question, encore une fois, s'adresse à Mme Brunner.

À la lumière de reportages faisant état de pratiques d'exploitation dans certains établissements postsecondaires, quelles réformes en matière de politiques préconisez-vous pour empêcher les universités et les collèges de traiter les étudiants étrangers avant tout comme des sources de revenus?

Comment la surveillance fédérale peut-elle assurer une internationalisation éthique, comme vous le décrivez dans vos publications sur les systèmes d'éducation et de migration, d'autant plus que la Constitution confère aux provinces des compétences prépondérantes en matière d'éducation?

Lisa Brunner: C'est une excellente question.

Dans le rapport que je communique au Comité, je formule des recommandations précises qu'il pourrait prendre en considération. La première consiste à limiter l'inscription des étudiants étrangers

principalement aux établissements publics accrédités et à réglementer rigoureusement les pratiques de recrutement.

À court terme, nous devons tenir compte du fait qu'un nombre important d'étudiants étrangers et de titulaires de permis de travail postdiplôme sont venus au Canada et se sont fait dire qu'ils pouvaient raisonnablement compter obtenir la résidence permanente. Mais les politiques ont changé.

Une idée que j'avance, pour atténuer les risques de précarité et les difficultés que ce groupe pourrait éprouver, serait d'accorder la priorité aux résidents temporaires qui sont déjà au Canada pour l'octroi de la résidence permanente au cours des prochaines années, ce qui augmenterait la proportion qu'ils représentent dans le nombre global d'admissions de résidents permanents. À l'origine, on prévoyait environ 40 % dans le plan des niveaux d'immigration, et je pense qu'il s'agit d'environ 50 % jusqu'ici. La proportion pourrait être plus élevée, ce qui contribuerait également à l'objectif de ramener la proportion globale des résidents temporaires dans la population canadienne à 5 %.

Oui, en général, il serait bon d'avoir davantage de rapports destinés au public, utilisant des mesures convenues grâce à des consultations, parce que les établissements sauraient quelles difficultés d'autres établissements ont dû affronter. Il y a une abondance d'information que le secteur de l'enseignement postsecondaire peut apporter pour collaborer avec les gouvernements tant fédéral que provinciaux, pour essayer d'améliorer la situation et de progresser.

Salma Zahid: Comment le Canada peut-il adopter une approche plus équilibrée à l'égard de la migration des étudiants étrangers, fondée sur une approche qui pondère les gains en capital humain par rapport aux risques comme la saturation du marché du travail et les tensions liées à l'intégration culturelle, sans miner la contribution du secteur à l'innovation et à la diversité?

Lisa Brunner: Vous avez parlé d'innovation et de diversité en particulier. Comme je l'ai dit dans mes observations, les étudiants étrangers forment un groupe très diversifié et les motivations sont nombreuses et variées. En particulier, les étudiants étrangers représentent un nombre disproportionné de doctorants à l'échelle nationale, et pourtant, par rapport aux pays à qui on le compare, le Canada compte une plus faible proportion d'étudiants au doctorat.

Il y a une possibilité pour le Canada de vraiment se concentrer sur le recrutement pour des programmes de maîtrise axés sur la recherche et des étudiants au doctorat, en particulier, si on cherche à améliorer l'innovation. Ces populations ont aussi tendance à être diversifiées sur le plan économique en raison de leurs antécédents.

Salma Zahid: Quelles mesures de protection précises devraient être intégrées aux politiques fédérales en matière d'immigration pour protéger les étudiants étrangers contre l'exploitation, comme le travail précaire hors campus ou les loyers abusifs? Comment vos points de vue sur les services communautaires pourraient-ils éclairer des mesures de protection applicables?

Lisa Brunner: Il y a beaucoup de travail qui se fait dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires, et les étudiants étrangers sont essentiellement un type de travailleur temporaire au Canada. De nombreux travailleurs temporaires sont victimes d'exploitation.

Je peux certainement vous faire parvenir de la documentation sur les pratiques exemplaires à cet égard. Je le ferais avec plaisir.

Salma Zahid: Ce serait extra. Merci.

La vice-présidente (L'hon. Michelle Rempel Garner): Étant donné que les partis se sont entendus pour mettre fin à nos délibérations maintenant, la séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>